



AED-SNC/IHEDN

La dissuasion nucléaire alors que la guerre est revenue en Europe



DISSUASION NUCLÉAIRE FRANÇAISE



ÉQUILIBRE STRATÉGIQUE EN EUROPE



LEÇONS DE LA GUERRE EN UKRAINE



La dissuasion nucléaire alors que la guerre est revenue en Europe

Rédacteurs

ALAIN CRÉMIEUX (IGA 2S)

GÉRARD DUGARD (IGA 2S)

JACQUES JACOB DE CORDEMOY (ICA)

BRUNO LASSALLE (GAL DE BRIGADE 2S)

LOUIS-FRANÇOIS PAU (INGÉNIEUR)

Personnalités consultées

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DE L'ARMEMENT HENRI CONZE

GÉNÉRAL BENOÎT DURIEUX

MONSIEUR LOUIS GAUTIER

Les auteurs les remercient pour le partage de leurs connaissances.

Sommaire

Introduction	1
Bilan de la guerre en Ukraine	3
Cette guerre s'inscrit dans une « grammaire nucléaire » existante	3
Une guerre qui fragilise le TNP et les accords START	4
Une guerre hybride présentant une composante informationnelle	7
Une guerre qui est un signe de la fin de l'hégémonie américaine	8
Une guerre qui souligne l'incertitude sur les garanties de sécurité apportées par les États-Unis à leurs alliés de l'Otan	10
Une guerre qui conduit à la disparition de tout sentiment de sécurité dans l'est et le nord de l'Europe	13
L'alignement des alliés des États-Unis sur leur gestion de la guerre entre la Russie et l'Ukraine	16
Conclusion partielle	17
Conséquences sur la dissuasion nucléaire française	19
Remarque préliminaire sur le chapitre II	19
Les vulnérabilités de la dissuasion nucléaire française	19
Quelle extension du domaine de conflictualité adopter pour dissuader un adversaire d'entamer un harcèlement qui sans affecter franchement nos intérêts vitaux serait jugé inacceptable	25
La dissuasion française et l'Europe	33
Aspects psychologiques et de communication impactant l'usage et la perception de la dissuasion	34
Conclusion	39
Annexes	41
Annexe I — Une dissuasion nucléaire robuste et crédible	41
Annexe II : Les intérêts vitaux	47
Annexe III : Références bibliographiques	50

Introduction

Ce rapport tient en deux parties : le bilan de la guerre en Ukraine, puis ses conséquences sur la dissuasion nucléaire de la France.

La guerre entre la Russie et l'Ukraine est réputée avoir commencé en 2014, suite à la révolution ukrainienne, avec la campagne conduisant aux actions dans le Donbass et à l'annexion de la Crimée par la Russie, mais c'est le 24 février 2022 qui marque le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, un conflit de grande ampleur qui, dans l'esprit des dirigeants russes, ne devait durer que quelques jours, mais qui entre dans sa cinquième année. Ce conflit a des répercussions géopolitiques majeures : il marque le retour de la guerre en Europe, il modifie profondément les relations internationales en éloignant la Russie de l'Occident et en la rapprochant de la Chine, il conduit enfin à un réarmement des pays européens de l'Otan qui avaient vu, depuis 1989, la menace qui justifiait son existence quasiment disparaître. Il n'est pas question, dans ce rapport, d'examiner l'ensemble de ces questions. Nous nous contentons d'y aborder celle de l'influence de ce conflit sur l'équilibre nucléaire, en Europe et dans le monde, ce qui est déjà une gageure.

Nous tenterons d'abord de faire le bilan des changements que cette guerre a déjà apportés dans le domaine de la défense. De nouvelles armes sont apparues et des armes bien connues ont été utilisées différemment. Les différents milieux n'ont pas toujours été utilisés comme on aurait pu le penser. Il n'y a pas eu de combat aérien. Par contre, le milieu que l'on commence à appeler le milieu « cyber » a pris une importance primordiale de même que les communications, l'observation, la désinformation et l'influence. Des actions hybrides délibérées ont été dirigées contre la population civile et les infrastructures. La puissance relative des différents acteurs est appréciée aujourd'hui différemment de ce qu'il en était auparavant. C'est vrai dans le monde en général ; c'est vrai jusqu'à Pékin et Pyongyang, mais c'est tout particulièrement vrai en Europe et au sein de l'Alliance atlantique qui n'est plus ce qu'elle était en 2022 et, en fait, depuis 1989.

Nous essaierons ensuite de nous placer d'un point de vue plus précisément français pour tenter d'estimer en quoi et dans quelle mesure ces changements doivent avoir une influence sur la politique de défense (y compris la dissuasion nucléaire) et éventuellement la politique internationale de la France, pays disposant d'armes nucléaires, participant à l'Union européenne, dont elle est le seul État « doté » et participant aussi à l'Otan où elle jouit d'une position originale.

Nous examinerons en particulier la relation entre armements conventionnels et armements nucléaires, dissuasion conventionnelle et dissuasion nucléaire. Dans cette partie, nous examinons ce que seraient, d'une part, un maintien de notre doctrine nucléaire accompagné d'un effort conventionnel et hybride contrant les capacités mises en œuvre dès aujourd'hui par la Russie et, d'autre part, l'adoption par la France d'une doctrine voisine de la doctrine russe comprenant un effort conventionnel et hybride, l'emploi d'armes nucléaires tactiques pendant une bataille en Europe, et le maintien d'une dissuasion par armes stratégiques, éventuellement employables en partie dans la bataille tactique. Étant entendu que si l'effort que l'on propose de faire dans le domaine conventionnel et hybride est justifié par l'observation de la guerre d'Ukraine, l'abandon de la doctrine de dissuasion nucléaire actuelle de la France avec la réintroduction des moyens d'une bataille nucléaire tactique ne peut, tel qu'il est envisagé, être proposé comme une conséquence de cette guerre, mais résulte d'une réflexion originale.



Bilan de la guerre en Ukraine

Cette guerre s'inscrit dans une « grammaire nucléaire » existante

La guerre entre la Russie et l'Ukraine n'a pas éclaté comme un éclair soudain dans un ciel serein. Même si aucune catastrophe militaire comparable aux deux guerres mondiales ne s'y est déroulée depuis plus de quatre-vingts ans, on ne peut pas dire que l'équilibre du monde ait, sur cette période, toujours été d'une stabilité à toute épreuve. La Russie est l'un des neuf États nucléaires qui disposent d'un statut différent de celui des autres, C'est un État doté d'armes nucléaires au sens du TNP¹ un « EDAN », or elle a attaqué frontalement un État dépourvu de ces armes dont il s'était volontairement démuné après la dissolution de l'URSS². Ce n'est pas la première fois qu'un tel événement se produit, mais c'est la première fois qu'il s'agit d'une guerre d'État à État en Europe³.

La Russie n'a pas utilisé d'armes nucléaires dans son « opération spéciale » et il ne semble pas que cette utilisation soit une hypothèse crédible pour l'avenir, mais le fait qu'elle en détienne a été évoqué plusieurs fois par son président, Vladimir Poutine. Des armes et vecteurs nucléaires russes ont été placés en Biélorussie et un missile pouvant transporter des armes nucléaires a été tiré, sans charge nucléaire, le 21 novembre 2024 sur la ville ukrainienne de Dnipro.

-
- 1 Le traité de non-prolifération des armes nucléaires distingue les États dotés et les États non dotés d'armes nucléaires, les « EDAN » et les « ENDAN ».
 - 2 Des doutes ont été émis sur le caractère opérationnel des armes et vecteurs détenus par l'Ukraine à ce moment [49].
 - 3 Les invasions de la Hongrie en 1956 et de la Tchécoslovaquie en 1968, les guerres menées par les États-Unis (et pas seulement les États-Unis) en Irak (deux fois) et en Afghanistan, les bombardements de la Serbie en 1999 et bien d'autres conflits ont vu des affrontements impliquant un (ou des) pays nucléaire(s), mais dans des conditions très différentes

Ce sont bien des messages que l'on peut qualifier de « nucléaires ».

Les armes nucléaires ont aussi été évoquées par des dirigeants occidentaux, notamment par le président Emmanuel Macron lors d'une intervention télévisée et par le président des États-Unis quand il a dit, sans en donner la preuve avoir dérouté un SNLE (sous-marin nucléaire lanceur d'engins [nucléaires]).

Mais à côté de ces éléments qui sont autant de faits pouvant être datés, un certain nombre de non-événements sont aussi à signaler.

Le plus important est que la guerre s'est limitée *stricto sensu* aux territoires de l'Ukraine et de la Russie, sans intervention visible de forces étrangères, du moins côté ukrainien. Alors que beaucoup d'opérations militaires des années passées ont été le fait de coalitions, aucun pays, et surtout aucun pays doté d'armes nucléaires, n'a envoyé de troupes en Ukraine. Les États-Unis, les pays européens (y compris les deux EDAN, la France et le Royaume-Uni), les autres pays de l'Otan (Turquie, Canada...) et d'autres pays (Israël...) ont fourni des armes à l'Ukraine et de nombreux pays ont participé aux actions économiques contre la Russie (sanctions et gels d'avoirs). D'autres, notamment l'Iran et la Corée du Nord, ont fourni des armes à la Russie, mais il est apparu trop dangereux pour un pays nucléaire d'entrer en lutte armée contre un autre pays nucléaire. Cela risquerait d'être un commencement d'escalade menant au pire. Tel n'était pas la situation de la Corée du Nord puisque ses soldats ont combattu du côté russe face à un pays non nucléaire.

La question se pose donc. Dans le statut des armes nucléaires, dans l'application du TNP, dans le comportement des EDAN et des ENDAN, dont celui de la France, y aurait-il un avant et un après la guerre Russie-Ukraine ? Si oui lequel ?

Nous avons tenté de répondre à cette question.

Une guerre qui fragilise le TNP et les accords START

Le TNP [49], entré en vigueur en 1970, vise à empêcher la prolifération des armes nucléaires, promouvoir l'usage pacifique de l'énergie nucléaire et encourager le désarmement nucléaire. Il compte 191 États parties, ce qui en fait le traité le plus universel dans ce domaine. Quatre États (Inde, Israël, Pakistan, Soudan du Sud) n'y adhèrent pas, et la Corée du Nord s'en est retirée en 2003. Les États non dotés d'armes nucléaires (ENDAN) s'engagent à ne pas en acquérir, tandis que les États dotés (EDAN) s'engagent à ne pas transférer cette technologie et

à négocier de bonne foi en vue du désarmement (article VI). L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) vérifie le respect des engagements via des inspections et des accords de garanties.

Le TNP a été prorogé indéfiniment en 1995, néanmoins la Conférence d'examen du TNP, prévue en avril 2026 à New York, s'annonce cruciale. Les préparatifs sont en cours, mais les tensions géopolitiques (notamment la course aux armements en Chine, la crise ukrainienne et les tensions entre puissances nucléaires) menacent la cohésion du traité. La France et d'autres États soulignent l'importance de préserver l'autorité du TNP, mais des divergences persistent sur l'application de l'article VI (désarmement) et sur la gestion des crises de prolifération (Iran, Corée du Nord). Certains observateurs craignent que l'absence de consensus en 2026 affaiblisse le régime de non-prolifération, réduisant la capacité à gérer collectivement les crises nucléaires. Outre les cas de l'Iran (dont la situation, lors de la rédaction de cette phrase le 2 mars 2026 est tout sauf prévisible) et de la Corée du Nord, qui a fait de grands progrès sur ses vecteurs, il faut citer celui de l'Arabie saoudite qui a signé un accord de coopération nucléaire avec le Pakistan, sujet d'interrogations, et même celui du Japon où la question de l'arme nucléaire est moins taboue qu'autrefois. Il faut enfin rappeler la protection de Taiwan par les États-Unis (parapluie nucléaire implicite).

Par ailleurs, les accords START de limitation des armements nucléaires des EDAN ont volé en éclats depuis 2014. Une nouvelle doctrine stratégique russe a été publiée le 19 novembre 2024 [51]. Le dernier traité en vigueur (2010-2026) limitant les arsenaux stratégiques des États-Unis et de la Russie, a expiré le 5 février 2026. Avec la disparition du traité ABM en 2002, du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en 2020, et le retrait américain du traité « Ciel ouvert » en 2020, le traité New START est le dernier des accords de limitation États-Unis-Russie. Il limite à 1550 le nombre d'ogives nucléaires stratégiques (MIRVées) déployées et à 700 le nombre de lanceurs pour chaque partie, alors que les charges tactiques ne sont pas limitées. On estime à 5500 le nombre d'ogives russes, 5200 celui d'ogives américaines, 600 d'ogives chinoises, en particulier, la Russie a suspendu sa participation à cet accord START en 2023, tout en affirmant respecter les plafonds numériques ; en 2025-2026 Moscou a proposé de prolonger d'un an ces limites après son expiration, sous des conditions inacceptables. La fin de START va probablement relancer une course aux armements, d'autant que la Chine développe rapidement son arsenal (plus de 100 ogives stratégiques/an, et plus de silos que les États-Unis). Les négociations pour un nouvel accord sont incertaines, non seulement en raison des tensions entre les grandes puissances

(notamment avec le refus chinois d'y être associé), mais surtout de l'émergence de nouvelles technologies (vecteurs hypersoniques Kinzhal, ICBM russe RS-24 Yars, missile de croisière AGM-86B ALCM, emploi de l'IA) où Moscou est en avance. Le traité New Start prévoyait que les armes stratégiques offensives ne doivent pas être basées hors du territoire national, promesse rompue en 2025 par la Russie avec ses stationnements en Biélorussie. Les programmes de défense antimissile ne sont pas limités par le traité New Start. Les autres traités étant devenus caducs, seul le TNP reste en vigueur.

Enfin, le code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC, 2002) a été signé par 143 États, mais le code n'est pas juridiquement contraignant

On peut penser que cette guerre va inciter de nouveaux pays à proliférer. Quant à l'Iran, il est bien difficile de dire si la communauté internationale (c'est-à-dire en fait les États-Unis et Israël) réussira à l'en empêcher ou s'il arrivera à ses fins. Elle peut aussi conduire à augmenter les arsenaux actuels de pays voulant dissuader de grands pays.

On peut aussi penser :

- à la **Corée du Sud** où, le débat s'intensifie sur la pertinence du développement d'une capacité nucléaire autonome afin de rétablir un équilibre stratégique avec le Nord ; selon des sondages, entre 60 % et 70 % des Sud-Coréens y sont favorables ; plusieurs déclarations d'hommes politiques vont dans ce sens [11].
- au développement par la **Corée du Nord** de ses capacités militaires, en particulier nucléaires, accentuant la vulnérabilité de certaines infrastructures critiques sud-coréennes. La confiance du gouvernement sud-coréen dans la solidité des garanties américaines, d'une « dissuasion élargie », repose sur le groupe consultatif conjoint (NCG), créé en avril 2023, par la déclaration de Washington, qui permet une planification militaire conjointe [15]. Des déclarations du président Donald Trump compromettent cette confiance ; il envisage de réduire la présence américaine de manière unilatérale, pour forcer la Corée du Sud à davantage financer sa défense. Une éventuelle nucléarisation de la Corée du Sud fait toutefois face à un certain nombre d'obstacles : risque de sanctions prévues par le TNP, approvisionnement en combustible pour le nucléaire civil, retombées sur les alliances et partenariats
- au **Japon** où le dialogue avec les États-Unis sur la dissuasion élargie (EDD) n'est pas du même niveau que le NCG coréen. Si les États-Unis laissent croire qu'ils ne sont pas disposés à combattre et à le défendre contre une attaque armée, le Japon pourrait chercher, malgré sa politique des trois principes

non-nucléaires (hikaku san gensoku) à se doter de ses propres capacités nucléaires. La Première ministre a toutefois déclaré le 24 février 2026 qu'elle excluait d'accepter un système de type Otan où des avions japonais emporteraient des bombes américaines).

Une guerre hybride présentant une composante informationnelle

Depuis des dizaines d'années, les pays de l'Otan se préparaient à une guerre dite « classique » qui consisterait principalement dans le déferlement de hordes de chars soviétiques dans les plaines d'Europe centrale. Depuis 1989, avec la fin de la guerre froide et l'élargissement de l'Otan on avait fini par considérer que l'Europe était définitivement en paix et que seules des Opex lointaines occuperaient ses armées.

L'agression russe en Ukraine nous a fait changer de paradigme, mais elle a aussi fait apparaître les limites capacitaires de l'Armée russe dans des combats conventionnels, même contre un État qui n'a pas les moyens considérables des pays de l'Otan.

L'opération militaire spéciale (raid sur Kiyiv) a été un échec et les Russes se sont repliés. La (re)conquête des oblasts de l'Est ne progresse que très lentement, avec des pertes considérables en armements et en combattants (certainement des centaines de milliers depuis janvier 2022, mais on voit citer jusqu'à un million côté russe (dont 250 000 morts) et 400 000 côté ukrainien (dont 60 000 à 100 000 morts)[48]. Une partie du territoire russe (Koursk) a même été temporairement occupé par les Ukrainiens et les Russes ont confié à des soldats nord-coréens de le libérer. La défense aérienne russe n'a pu empêcher des attaques ukrainiennes sur des installations stratégiques (dépôts de munitions, bases aériennes, navires, pont de Crimée, raffineries...).

En l'absence de succès sur les champs de bataille, la Russie a changé de stratégie sur plusieurs plans.

Elle a déployé en Biélorussie de missiles balistiques nucléaires tactiques [3] en novembre 2025, menace brandie pour tenter de limiter l'aide occidentale : sans succès. Les tirs sans charge nucléaire de missiles Kinzhal et Orechnik qui pourraient aussi être munis de charges nucléaires ont aussi fait partie de cette gesticulation.

Par des attaques de faible importance, mais très nombreuses, qui ont porté « sur les arrières », mais toujours sur le sol et dans l'espace aérien ou maritime ukrainien, à l'aide de drones et de missiles (certains de nouvelle génération), principalement sur des cibles civiles : centrales électriques, réseau ferré et bâtiments divers, elle a tenté de semer la terreur et démoraliser la population.

Enfin, elle a mené des opérations importantes dans le cyberspace et le champ de bataille informationnel en Ukraine, mais aussi dans les pays européens lui fournissant une aide militaire, attaques visant leurs décideurs et leurs citoyens, avec un objectif de déstabilisations politique et sociétale.

Au cours de l'année 2025 ces actions non létales, mais faisant de graves entorses au droit international se sont multipliées avec des apparitions de drones dans l'espace aérien de l'Otan (Pays baltes, Pologne, Roumanie, Danemark), des attaques cyber, des manœuvres de déstabilisation et des interférences électorales.

Au premier trimestre de 2026, elles ne semblent pas diminuer d'intensité et elles entretiennent un climat délétère.

Une guerre qui est un signe de la fin de l'hégémonie américaine

Les États-Unis sont toujours le pays qui peut frapper l'Iran, à des milliers de kilomètres de ses côtes, sans que quiconque envisage une action quelconque, ni même émettre une critique ou prenne quelques mesures diplomatiques. Le président Trump est certainement le plus libre des chefs d'État et il peut se permettre de modifier profondément les règles du jeu économique mondial sans que soient évoquées de possibles sanctions. Rien ne contraint non plus le gouvernement américain en ce qui concerne sa politique intérieure. Le PIB national américain reste sans doute le premier du monde ou du moins l'un des trois premiers, talonné ou légèrement dépassé par le PIB chinois dont la rigueur statistique est sujette à caution et par le PIB européen qui n'est pas celui d'un acteur autonome du jeu mondial.

Les États-Unis restent aussi le leader mondial des technologies les plus avancées, qu'elles soient civiles ou militaires. Il y a des concurrents à Beijing, à Taipei et même peut-être sur le vieux continent⁴, mais dans des domaines particuliers alors que la primauté technologique américaine couvre la quasi-totalité du spectre. Seules quatre universi-

4 Notamment pour les matériels de photolithographie aux Pays-Bas et, bien sûr, pour l'aéronautique civile où Airbus dépasse maintenant Boeing.

tés non américaines figurent parmi les quinze premières du classement de Shanghai de 2025⁵.

Enfin, sur le plan militaire, le budget de défense américain qui avoisine les 1 000 milliards de dollars [52] reste, de loin, le premier du monde. Et puisqu'il vient d'être question de dollars, ni l'euro ni le yuan ne rivalisent avec le dollar, monnaie la plus utilisée dans le monde, que ce soit pour accumuler des réserves ou comme libellé des transactions.

Malgré ces « bons points », il est cependant patent que les États-Unis ne sont plus la puissance sans challenger qu'ils ont été quand la Russie ne se remettait pas de la perte de la guerre froide par une URSS dont elle n'était qu'un successeur très affaibli et que la Chine n'avait pas encore atteint le niveau économique, politique et militaire où elle se trouve aujourd'hui.

Au cours de ces années deux mille vingt que nous traversons aujourd'hui, les États-Unis ont subi trois revers stratégiques majeurs :

- ils ont dû, on l'a un peu oublié, tirer la leçon des échecs de leur campagne d'Afghanistan. Les talibans ont gagné la guerre. C'est, après celle du Vietnam, la deuxième guerre perdue ; celle de Corée s'était seulement achevée sur un score nul. Les guerres en Irak ont été gagnées, mais les conséquences en sont incertaines ;
- plus grave, ils ne disposent plus de la prééminence diplomatique dont, en tant que vainqueurs de la guerre froide, ils disposaient depuis 1989. L'Inde refuse de s'associer aux sanctions appliquées à la Russie, la Chine et la Corée du Nord ont choisi leur camp de même que l'Iran. On peut aussi se demander, quand on voit le président Erdogan à Tianjin, si la Turquie est bien un membre de l'Otan à part entière. Les votes à l'ONU sont plus ou moins bien assurés et les alliés les plus proches des États-Unis ne le suivent pas dans son soutien inconditionnel à Israël. Plusieurs, dont la France, ont reconnu l'État palestinien ;
- surtout, et c'est ce qui nous intéresse le plus puisqu'il s'agit ici de la situation mondiale pendant et après la guerre Russie-Ukraine, plus de six mois après la prise de fonctions du président américain, les démarches diplomatiques qu'il a initiées n'ont pas eu les conséquences promises par le candidat pendant sa campagne électorale. La guerre se poursuit et son issue reste incertaine.

Un quatrième élément, le plus important peut-être, est que la montée en puissance de la Chine, qui ne date pas d'hier, a pris ces dernières années une dimension mondiale. Par la vigueur de son PIB, par sa participation au marché

5 Cambridge(N° 4), Oxford (N° 6), Paris-Saclay (N° 13) et le University College de Londres (N° 14).

mondial et, notamment, au commerce maritime, par ses investissements dans la Route de la soie, par sa puissance militaire et même aujourd'hui par un *soft power* émergeant⁶, la Chine est définitivement sortie de la zone grise où elle se trouvait encore au tournant du siècle.

Les États-Unis ont pu se croire le gendarme du monde, capables de projeter leur puissance où cela leur paraissait nécessaire à partir de leur territoire ou des nombreuses bases dont ils disposent⁷ ; ils ne semblent plus aujourd'hui en avoir la capacité ni d'ailleurs le désir. Impérialisme et isolationnisme restent deux composantes contradictoires de la pensée américaine.

Les États-Unis sont toujours une puissance mondiale, ils sont même toujours la première puissance mondiale par leurs capacités militaires, par leur réseau diplomatique et militaire, par leurs nombreux alliés, par leur puissance économique et par leur *soft power* (dollar, langue anglaise, Hollywood, Microsoft et Google, McDonald's et Coca-cola.). Ils restent aussi la première puissance nucléaire avec un arsenal équivalent à celui de la Russie, supérieur à l'ensemble des autres arsenaux et complété par un arsenal classique sans égal. Les conditions dans lesquelles s'achèvera la guerre Russie-Ukraine seront à coup sûr un révélateur de la capacité des États-Unis à traduire ces capacités en résultats.

Il y avait en 1980 deux puissances mondiales, il n'y en avait plus qu'une en l'an 2000, il y en a trois depuis 2020 [27].

Une guerre qui souligne l'incertitude sur les garanties de sécurité apportées par les États-Unis à leurs alliés de l'Otan

Un mouvement bipartisan et continu de la politique étrangère des États-Unis a conduit à une évolution des garanties de sécurité que ceux-ci sont susceptibles d'apporter à leurs alliés de l'Otan. Illustrée par le découplage entre la protection nucléaire du territoire des États-Unis et celle de l'Europe de l'Ouest dans les années 1980. Ce mouvement s'est affirmé avec le « pivot vers l'Asie » de la Présidence Obama et culmine maintenant avec l'approche transactionnelle qui est celle de la deuxième présidence Trump.

6 525 Instituts Confucius et 369 Classes Confucius dans 105 pays et régions dont 18 en France, d'après l'Institut Confucius de Clermont Auvergne (<https://www.confucius-clermont-auvergne.org>).

7 Leur nombre varie selon les sources, mais elles sont plus d'une centaine (dont près d'une cinquantaine en Europe) et abritent de l'ordre de 200 000 hommes (et femmes).

Le nouveau concept stratégique de l'Otan [8], adopté au sommet de Madrid en juin 2022, indique que L'Otan est déterminée à préserver la liberté et la sécurité des Alliés et à assurer la défense collective contre toutes les menaces. À vocation défensive, l'Otan continuera d'assumer trois tâches fondamentales : la dissuasion et la défense (dont la posture doit être renforcée), la prévention et la gestion des crises et la sécurité coopérative.

Le Conseil de l'Atlantique Nord, tenu à Washington en juillet 2024 [10], a acté que plus des deux tiers des Alliés consacrent à la défense au moins 2 % de leur PIB, investissent davantage dans des capacités modernes et augmentent leurs contributions aux opérations, missions et activités de l'Otan.

L'Otan renforce et modernise sa dissuasion et sa défense dans la zone euro-atlantique face à toutes les menaces et à tous les défis et élabore une nouvelle génération de plans de défense. Elle s'engage à aider durablement l'Ukraine à assurer sa sécurité en lui fournissant équipements, assistance et formations militaires et à mettre ainsi en place des forces capables de vaincre l'agresseur russe.

Les déclarations de Donald Trump pouvaient faire penser à un désengagement des États-Unis vis-à-vis de l'Otan suite à son élection de 2e mandat. La courte déclaration finale du Conseil de l'Atlantique Nord, tenu à La Haye en juin 2025, réaffirme l'attachement à l'Otan, l'alliance la plus solide de tous les temps, ainsi qu'au lien transatlantique. Elle réitère l'engagement indéfectible en faveur de la défense collective consacré par l'article 5 du traité de Washington.

Toutefois, une nouvelle « répartition du fardeau » est imposée aux Alliés, pour 2035 : porter à 3,5 % la part de leur PIB consacrée à la défense et à la réalisation des objectifs capacitaires de l'Otan. En outre, 1,5 % du PIB devra être consacré aux investissements pour protéger leurs infrastructures critiques et leurs réseaux, assurer leur résilience et renforcer leur base technique et industrielle de défense.

Au symposium annuel sur la politique nucléaire de l'Otan, les 29 et 30 avril 2025, les États-Unis ont clairement indiqué une interprétation très restrictive du traité sur le parapluie nucléaire, et la priorité à la seule défense du territoire américain.

La nouvelle stratégie nationale de sécurité du président Donald Trump [29] précise les priorités des relations avec l'Europe, qui reste stratégiquement et culturellement vitale pour les États-Unis, mais doit être autonome et assumer la responsabilité principale de sa propre défense. Cette stratégie est différenciée selon les États européens et fragilise l'UE.

Libellé du traité de l'Atlantique nord

L'article 4 dispose que « *les parties se consultent chaque fois que, de l'avis de l'une d'entre elles, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une des parties est menacée* ».

Selon l'article 5, « *Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord* ».

L'article 6 définit une « attaque armée ».

Le déclenchement de l'article 5 n'est pas automatique, de même que la nature des moyens mis en œuvre. Lors de la négociation du traité, face à des Européens qui cherchaient à obtenir la garantie de sécurité maximale de la part des Américains, ceux-ci avaient conservé une latitude dans l'appréciation de la situation et de la réponse à y apporter.

Dans ces conditions, on faut-il comprendre dans le concept de *parapluie américain* sur l'Europe otanienne ; s'agit-il de l'une ou/et les autres (ou successivement ?) des affirmations suivantes :

1. La participation active des États-Unis à des combats terrestres, aériens ou navals, de haute intensité, avec des armements conventionnels, dans une action d'ensemble de tous les signataires. Ceci suppose que l'on accepte, au moins dans un premier temps, ce type de combat.

2. L'emploi de l'arme nucléaire tactique aéroportée B61 selon quelles modalités : riposte graduée sur des cibles uniquement tactiques (forces armées adverses) ? ultime avertissement (préstratégique) ? utilisation de l'arme nucléaire en premier si nécessaire ? décision partagée ?

3. La dissuasion stratégique (missiles intercontinentaux ICBM tirés du sol ou à partir de SNLE⁸) au seul bon vouloir américain ; *a priori*, les États-Unis ne prendront pas le risque d'une riposte russe de même nature sur leur territoire (*destruction mutuelle assurée*), c'est la doctrine du découplage mise en avant il y a longtemps face à l'URSS.

8 SSBN en américain.

En cas de désengagement total des États-Unis en Europe, selon le *Traité de Lisbonne sur l'Union européenne*, la défense collective est automatique et obligatoire. Son article 42§7 est ainsi libellé : « *Au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies* ». Mais cet article 51 onusien est proche de l'article 5 atlantique⁹. Qu'en serait-il de la dissuasion nucléaire française ?

Le parapluie américain reste, pour chaque pays, ce qu'il en pense. Il ne faut pas, non plus, sous-estimer l'existence, dans une grande partie de la population américaine, d'opinions isolationnistes d'origine très ancienne.

Il ne faut également pas sous-estimer, parmi les électeurs américains l'existence d'une tentation de désengagement vis-à-vis de l'Europe, du fait de la montée en puissance de la Chine et des problèmes économiques domestiques.

Une guerre qui conduit à la disparition de tout sentiment de sécurité dans l'est et le nord de l'Europe

Autant les attaques sur l'Ukraine de 2014 et 2022 ont été un électrochoc sur les politiques et populations de Scandinavie, la crainte ancienne du voisin russe en Europe de l'Est et la conjonction des deux sur fond d'ententes culturelles historiques, ont redynamisé l'alignement stratégique sur les questions de défense, en particulier entre pays scandinaves et Pays baltes aidés par des forums comme le Nordisk Ministerråd, NORDEFECO (créé en 2009), le *Joint Nordic Defence Industry Cooperation Group* (JNDICG), ceci en parallèle avec l'Otan, avec leurs volets opérationnels concernant la Baltique et les armées de l'air. En matière nucléaire, très grande est l'inquiétude aux sujets de Kaliningrad et du couloir de Suwalki de 65 km entre cette enclave et la Biélorussie. Il y a eu aussi les provocations de la Biélorussie, avant que ne se produisent de nombreuses attaques russes sur les infrastructures (câbles, gazoducs, couverture GPS, ports). En effet, non seulement la Russie a positionné de manière permanente environ une centaine de missiles

9 « *Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.* »

Iskander-M (portée 500 km) à Kaliningrad, mais aussi rendu fréquemment présents et visibles des moyens nucléaires tactiques de la flotte russe dans les détroits et autour de la péninsule de Kola, le tout alimenté par les menaces du chef de la Commission de la défense de la Douma, Vladimir Shamanov¹⁰. Vladimir Poutine a annoncé la reconstitution du district militaire de Kaliningrad en février 2024 en réponse à l'adhésion de la Finlande à l'Otan dans un but probablement dissuasif. Depuis octobre 2025, un avion ELINT américain RC-135U tourne souvent autour de Kaliningrad.

Le sentiment de sécurité a disparu au Danemark et en Suède, et les craintes anciennes ont été ravivées en Finlande (1340 km de frontière commune avec la Russie) et en Norvège (197 km de frontière commune avec la Russie), alors que les Pays baltes et la Pologne ont renforcé le prépositionnement et des patrouilles de forces alliées. Le Danemark, échaudé par ailleurs par les prétentions actives des États-Unis sur le Groenland, investit dans un réarmement massif (notamment en défense antiaérienne avec des IRIS-T-SLM, VL-MICA, NASAMS, SAMP/T Mamba...). La Suède a rétabli un service militaire obligatoire en 2017, qu'il avait supprimé en 2010; les bunkers antiatomiques sont remis en état depuis 2023; les infrastructures militaires sur l'île de Gotland, et d'autres, sont nettement renforcées depuis 2022; l'industrie d'armement suédoise collabore de plus en plus avec l'industrie européenne; le budget de défense a fortement augmenté notamment pour la défense antiaérienne et côtière. La Finlande, après sa décision de rejoindre l'Otan prise comme une provocation par la Russie, a fortement augmenté son budget de défense qui en 2032 atteindra 5 % du PNB (décision de Juin 2025); la réserve active déjà forte est encore renforcée; la firme finlandaise ICEEYE a conçu et lancé plus de 44 petits satellites de reconnaissance radar SAR de 25 cm de résolution, coproduits en Allemagne, qui servent déjà à alimenter l'Ukraine et bientôt la Pologne. Le budget de défense de la Norvège

10 Shamanov a plusieurs fois averti que les pays européens accueillant des installations du bouclier antimissile américain (comme la Pologne et la Roumanie) deviendraient des « cibles prioritaires » en cas de conflit.

Il a évoqué la possibilité que le conflit ne reste pas confiné aux frontières ukrainiennes si les pays occidentaux approvisionnaient en armes l'Ukraine.

Il a affirmé que les systèmes de défense européens étaient « de la camelote » face aux nouvelles armes russes, affirmant que la Russie a les moyens de « déchirer » toute défense aérienne, mise en place par l'Occident. était perçue par elle comme une participation directe à la guerre.

est déjà à 3,2 % du PNB et un gros effort va aller vers des sous-marins, la microbiologie et les recrutements ; il faut noter que la Russie revendique depuis 2022 l'archipel des Svalbard. Tous les Pays baltes et la plupart des pays d'Europe de l'Est considèrent que la Russie, après son agression sur l'Ukraine en 2022, se prépare par une guerre actuelle de l'information à une agression vers 2030 sur certains Pays baltes (en particulier la Lituanie et la Lettonie), voire sur le couloir de Suwalki pour rétablir une continuité territoriale ; les grands pays européens sont confrontés aussi de manière concomitante à une propagande sur la thématique « ne pas mourir pour Dantzig ».

Sur le plan politique ne sont pas passés inaperçus les derniers exercices aéroportés Decisive North 25 de l'OTAN en 2025 pour les capacités nucléaires, qui ont amené en Scandinavie des F-35 et des Tornado avec maquettes de charges américaines B61-12 Le Royaume-Uni est traditionnellement aussi très attentif à la sécurité en Europe du Nord.

Le sentiment d'insécurité des pays scandinaves et baltes devant un chantage nucléaire russe dans la région n'est pas près de s'éteindre [26].

La stratégie de défense nationale américaine 2026 [56] confirme les priorités des États-Unis :

- défendre le « homeland » et les intérêts américains dans « l'hémisphère occidental », c'est-à-dire en fait et seulement l'ensemble des Amériques :
- dissuader la Chine en Indopacifique, par la force, mais sans confrontation.

Cela implique, pour ses alliés, en particulier en Europe, un partage du fardeau en urgence (tel qu'annoncé au sommet de La Haye), notamment face aux autres menaces sévères qui les concernent directement (et moins les États-Unis) et un soutien américain critique, mais plus limité. La responsabilité primaire des alliés de l'Otan est d'assurer leur défense conventionnelle et de soutenir la défense de l'Ukraine. La menace russe persiste ; mais elle est gérable par les pays orientaux de l'Otan.

Au Comité des plans nucléaires de l'Otan en février 2025 à Helsinki, comité auquel la France ne participe pas, les représentants américains avaient déjà indiqué que les États-Unis réservent l'emploi des moyens de leur dissuasion nucléaire au titre de l'Article 5 à la seule protection en cas de crise de leur territoire national, de leurs possessions, de leurs bases dans les pays de l'Otan, et à la protection d'infrastructures critiques pour leur propre défense.

L'alignement des alliés des États-Unis sur leur gestion de la guerre entre la Russie et l'Ukraine

Il peut y avoir des opinions différentes sur la façon dont les pays de l'Otan ont aidé et aident l'Ukraine dans sa lutte contre l'agression russe ou sur les armes qui lui ont été ou qui auraient dû lui être fournies. Il peut aussi y en avoir sur les positions prises vis-à-vis de la Russie, tant pour ce qui est des sanctions qui lui ont été imposées que des avoirs qui ont été gelés. Il faut reconnaître en tous cas qu'il n'y a pas eu de désaccord important et public exprimé entre les États-Unis et leurs alliés de l'Otan.

Alors que les divers pays de l'Otan ne peuvent pas ressentir les mêmes craintes au sujet de la politique de Vladimir Poutine¹¹ et qu'ils ont eu des réactions diverses aux initiatives prises par le président Trump depuis son retour à la Maison-Blanche, les décisions prises dans le cadre de l'Union européenne n'ont pas soulevé plus de difficultés qu'il n'est courant à Bruxelles.

Il y a certes eu des opinions minoritaires exprimées par le Président de la Hongrie, Viktor Orban et, plus récemment, par le Premier ministre slovaque Robert Fico. Elles ne dépassent pas le niveau de ce à quoi on est habitué dans l'Union européenne, même si elles portent sur un sujet plus politique maintenant que l'UE commence à se préoccuper de sa défense.

Il n'y a pas eu non plus de désaccord important sur la nature des armes pouvant être fournies ou sur les conditions de leur utilisation.

Il est cependant clair que c'est l'Europe qui devrait être la plus inquiète si la guerre se soldait par une défaite ukrainienne, mais que c'est à Washington et bien sûr aussi à Moscou, à Kiev et sur le terrain que les décisions déterminantes seront prises.

Tout se passe comme si les propos isolationnistes du président américain n'avaient été entendus ni des membres de l'UE, ni du Royaume-Uni, toujours confiant dans la solidité des *special relations*.

Ni la Suède ni la Finlande, dont l'adhésion à l'Otan a été évidemment motivée par l'agression russe, ne font apparaître de voix dissonantes et les désaccords économiques¹² sont pour l'instant découplés des questions de sécurité.

Enfin, il faut signaler les importations de matériels militaires américains par les pays européens de l'Otan.

11 La situation de la Pologne ou celle de la Lettonie ne sont pas comparables à celle du Portugal.

12 Les augmentations de droits de douane.

Il s'agit principalement, pour ce qui est des dernières années, des F35 qui ont été acquis par : l'Allemagne (35 avions), la Belgique (34 avions), le Danemark (27 avions), la Grèce (20 avions), l'Italie (90 avions), la Norvège (52 avions), les Pays-Bas (37 avions), la Pologne (32 avions), le Royaume-Uni (132 avions) et la Finlande (64 avions). Par contre, il faut citer des réussites européennes comme l'A400M Atlas qui équipe aujourd'hui sept pays européens de l'Otan

Il faut noter inversement que le Luxembourg a acheté des véhicules blindés Eagle V (fabriqués en Suisse/Allemagne) pour son armée, a annoncé un investissement record de €2,6 milliards pour moderniser ses forces armées avec l'achat de 59 véhicules blindés de type Griffon, Jaguar, Serval, tous d'origine européenne et a acquis, ensemble avec la Belgique, il y a quelques années, un avion militaire A400 M et privilégie la construction européenne pour ses satellites militaires et à usage dual.

Conclusion partielle

La guerre Russie-Ukraine rétablit l'antagonisme entre la Russie d'une part et l'Occident d'autre part [23], qui a caractérisé la guerre froide jusqu'en 1989. Elle redonne aux pays de l'Otan, du moins aux pays européens de l'Otan, l'ennemi commun que la disparition de l'URSS et un certain alignement de la Russie sur les valeurs et les méthodes de gouvernement occidentales leur avaient enlevé. Elle ne conduit pas cependant à une marche arrière de l'histoire, ce que la sagesse des nations dit avec raison qu'elle ne fait jamais.

Le monde de 2026 n'est pas celui de 1986. Il y a toujours un Nord et un Sud ou pour certains un « Occident » et un « Sud global », mais plusieurs pays qui disposaient d'une population nombreuse, de ressources abondantes notamment minières et d'un PIB important ont aujourd'hui conscience d'eux-mêmes. C'est vrai du Brésil dont l'industrie dépasse celle de plusieurs pays européens, c'est vrai de l'Inde qui refuse de s'associer aux sanctions imposées à la Russie et c'est surtout vrai de la Chine qui, sans participer directement au conflit, en a profité pour resserrer avec la Russie des liens évidemment inégaux. On peut même parler d'une alliance continentale entre la Chine et la Russie. Ces États, avec quelques autres, se sont regroupés au sein du BRICS+.

La position des États-Unis à l'ONU est devenue moins confortable et l'obtention des votes en leur faveur moins facile. Sa relation préférentielle avec les États-Unis rend l'Europe sensible à ce changement.

Il s'agit là de tendances lourdes, mais dont les effets sont surtout à long terme. Il peut aussi y avoir des changements à plus court terme.

Le sort de l'Ukraine, qui aurait peut-être été autre si elle avait conservé les armes nucléaires qui se trouvaient sur son territoire, ne peut laisser indifférents ceux qui souhaiteraient entrer dans le club des États dotés. On pense bien sûr d'abord à l'Iran, mais si la prolifération redémarrait, nul ne sait où elle s'arrêterait. Des questions se posent par exemple sur l'accord de défense entre l'Arabie Saoudite et le Pakistan. Quant aux pays actuellement nucléaires, l'augmentation de la tension internationale ne peut que les inciter à faire croître la taille de leurs arsenaux, voire développer de nouvelles technologies pour les vecteurs. L'équilibre nucléaire fondé sur la dissuasion mutuelle s'en trouve menacé.

Mais il y a encore un effet à plus court terme. C'est la conséquence immédiate de la guerre en Ukraine sur les budgets européens dont personne ne discute plus la tendance à la hausse et sur la position de l'Union européenne dont les instances bruxelloises ont brisé le tabou qui consistait à laisser la résolution des problèmes stratégiques et le développement de la BITD (Base Industrielle et Technologique de Défense) aux pays membres et à l'Otan.



Conséquences sur la dissuasion nucléaire française

Remarque préliminaire sur le chapitre II

La dissuasion nucléaire est un concept difficile à aborder. Les armes nucléaires sont détenues par neuf pays, les têtes nucléaires se comptent par milliers et se sont comptées en dizaines de milliers et tous les stratèges s'accordent pour dire que la dissuasion nucléaire détermine en partie l'ordre du monde depuis des décennies. Mais, l'arme nucléaire n'ayant plus été employée depuis 1945, ses conséquences dépendent de ce que l'on en pense.

Les lignes qui suivent n'ont pas été faciles à écrire et des différences d'interprétation subsistent. Le lecteur doit donc les considérer comme une réflexion parmi d'autres. Les rédacteurs espèrent modestement avoir contribué à une réflexion d'autant plus nécessaire que la situation du monde semble évoluer plus vite et de façon plus désordonnée en ce vingt et unième siècle qu'au cours des cinquante années précédentes. De récents événements l'ont démontré.

Les vulnérabilités de la dissuasion nucléaire française

Tant au plan stratégique que technologique et en termes d'indépendance, la dissuasion nucléaire française est respectée. Ceci demeure le postulat de base dans le présent paragraphe.

Néanmoins, et dans le contexte géostratégique et militaire actuel, il est indispensable d'identifier un certain nombre de vulnérabilités de nature très variées.

Il est normal, sur le temps long, de continuer à faire les compromis nécessaires pour non seulement maintenir la crédibilité de la dissuasion nucléaire française, mais aussi la renforcer pour prévenir le pire et ce n'est pas seulement une question de budgets prévus avec régularité dans les Livres blancs de défense successifs. Il est aussi normal et par anticipation de prévoir des développements majeurs, scientifiques, militaires et politiques.

Temporalité des capacités à court terme

Tant l'État-major que le pouvoir politique soulignent les risques accrus de conflits à haute intensité tant en Europe qu'ailleurs avant 2035, voire 2030 selon les déclarations (CEMA Fabien Mandon). Le maintien d'un effort de modernisation régulier s'impose particulièrement. Il peut en plus survenir des instabilités majeures à signaux faibles impactant les intérêts vitaux¹³ de la France, notamment politiques et financières. La question clé est de décider si la dissuasion nucléaire, dans ces deux hypothèses, reste en gros telle que connue en 2025 ou si une accélération et une adaptation des moyens doivent être initiées. Autrement dit, devant les risques de conflits proches dans le temps dans lesquels un « parapluie nucléaire » est souhaitable, à quels moyens de la dissuasion faut-il donner un coup d'accélérateur pour signaler une efficacité renforcée ? Parmi les annonces programmées par la Loi de programmation militaire, ce sont là des soucis causés par un Rafale F5 annoncé seulement pour 2035, un ASN4G probablement pas avant 2035, des bases aériennes BAVN (Base aérienne à vocation nucléaire) modernisées pas avant 2035. Un seul escadron Rafale F5/ASN4G sera disponible en 2035 au mieux, avec un autre escadron encore doté de l'ASMPA-R actuel. Le M51-3 avec sa tête TNO-2 est entré en service en 2025 sur un SNLE et les études sur le M51-4 déboucheront vers 2035.

Sur le plan global, la Rand Corporation enjoint à l'Occident de muscler sa dissuasion nucléaire face à Moscou, à la Corée du Nord et aussi à la Chine, car ce sont des régimes ayant une vision extensive du recours à l'arme nucléaire pour compenser leurs faiblesses conventionnelles [24].

Initiation de développement et production de nouvelles capacités de dissuasion nucléaire

Faut-il envisager de nouveaux vecteurs disponibles plus rapidement, mais un peu compliqués (munitions tactiques, ASMP-R/A sur sous-marins d'attaque...)?

13 Voir en annexe une définition des intérêts vitaux.

Capacité en SNLE

La France a opté pour une capacité opérationnelle de quatre sous-marins SNLE (avec chacun 16 missiles M-51), dont un en mission, un second en relâche, un troisième en stand-by, et un quatrième au carénage/modernisation, partageant des infrastructures de support. En 2022 elle a démontré sa capacité opérationnelle autonome à mobiliser à la mer simultanément les trois premiers pour une brève période. Il est justifié de se poser la question de savoir si cette capacité, qui est probablement actuellement suffisante pour une dissuasion nucléaire stratégique en temps de paix conventionnelle, l'est dans une période de haute conflictualité conventionnelle à déclenchement rapide et hybride. Pour une dissuasion intégrée et à finalité de dissuasion tactique, surtout sur plus d'un terrain d'action (du fait de la territorialité de la France), faut-il compléter les quatre sous-marins SNLE stratégiques par des sous-marins nucléaires d'attaque porteurs de missiles moyenne portée à charges ASMPA-R ? La question est doublement intéressante, car, outre l'augmentation de capacité et une utilisation tactique, ces sous-marins d'attaque pourraient tirer des coups de semonce nucléaires tactiques de dernier avertissement, évitant aux SNLE stratégiques de révéler leur position s'ils le faisaient.

Mais, la « suffisance européenne » serait-elle alors crédible face aux 2000++ ogives russes sur six vecteurs ? [30] Plus précisément, il est question de 1500 à 2000 charges de puissance tactique, sur l'arsenal déclaré au TNP de 5459 charges, dont 1719 déployées. Il ne faut jamais oublier que ce qui influence les processus de décision russes en matière de dissuasion a toujours été la taille et les capacités des dissuasions adverses [2]. Avec environ 400 ogives à eux deux, la France et le Royaume-Uni sont-ils capables de remplacer le parapluie nucléaire des États-Unis ? Ce n'est d'ailleurs pas leur objet aujourd'hui et elles ne visent pas à disposer d'armes tactiques dimensionnées en vue d'une grande bataille nucléaire.

Furtivité des SNLE

Aujourd'hui, elle paraît excellente et robuste. Il faut cependant rester attentif à la croissance des vulnérabilités pouvant l'affecter dans l'avenir. Les moyens de télédétection spatiaux et océanographiques spécialisés se sont améliorés de manière spectaculaire depuis dix ans, et avec des moyens d'analyse HPC (high performance computing) on pourra peut-être localiser, au moins de manière approchée, un SNLE en mouvement avec une probabilité inégalée avant.

Une illustration, des évolutions technologiques, est apportée par les capacités offertes par la mission SWOT d'observation des niveaux et débits d'eaux sur terre (CNES+NASA) lancée le 16/12/2022 depuis Vandenberg utilisant l'altimétrie interférométrique à large fauchée. Ses mesures, deux ans après son lancement, sont d'une précision exceptionnelle. Bien qu'elles ne concernent pas spécifiquement aujourd'hui la détection des sous-marins, il faudra être attentif aux évolutions de ces capteurs dans l'avenir. Les moyens de communication nécessaires, aujourd'hui bien protégés pourraient aussi être exposés dans l'avenir par les effets des progrès technologiques, tandis que les liaisons laser ou multispectrales susceptibles de les renforcer et les diversifier demandent une évaluation et des essais approfondis. De ce fait, pour éviter des surprises technologiques, la veille afférente à l'évolution des capacités des capteurs de détection, satellites de télédétection altimétriques, réseaux de capteurs de fonds sous-marins doit se poursuivre. Concomitamment, les tactiques de déplacement et de manœuvre sous-marine doivent continuer à être adaptées en conséquence.

De même que lors du passage de la première génération de SNLE (Le Redoutable) à la deuxième (Le Triomphant), sa conception avait tenu compte de l'évolution des menaces et de leur probable évolution jusqu'à au moins la refonte à mi-vie de ces sous-marins, la conception de la troisième génération prend en compte les évolutions citées plus haut avec une marge pour les incertitudes. Reste les percées non-anticipées sur la maîtrise de phénomènes physiques jusque-là non considérés comme pouvant servir de support à la détection, d'où une veille technologique attentive.

Défense des bases pour les FAS

Ont été annoncés à un horizon moyen terme 2035, la réduction du nombre de sites de BAVN, la modernisation des infrastructures au standard requis pour une BAVN (BA 116 à Luxeuil-Saint-Sauveur) et des programmes d'acquisition de missiles pour la défense sol-air. Il n'en demeure pas moins, comme montré par la guerre en Ukraine, qu'il y a des questions à éclaircir sur les aptitudes à court terme des radars et missiles contre des missiles adverses hypersoniques et antiradar, ou des essaims de drones lancés à courte ou moyenne distance, et sur les capacités de détection de ces radars si suffisamment durcis.

La guerre Russie-Ukraine a montré toutes les possibilités offertes par les drones et des drones d'origine inconnue ont même survolé l'Île Longue le 4 décembre 2025. Si les capacités des munitions téléopérées actuelles sont incapables de

percer les protections existantes, il faut anticiper des progrès capacitaires dans ce domaine.

L'*US Space Force* a, début 2025, mobilisé la BITD américaine pour toute proposition d'intercepteurs spatiaux de missiles hypersoniques disponibles à courte échéance (Projet *Golden Dome*), avec contractualisation par le National Security Technology Accelerator.

Furtivité des Rafale F5

La furtivité des Rafale F5 prévus pour 2030 fait débat, comme celle du drone de combat furtif UCAV prévu pour 2033 (nécessaire pour la suppression des défenses aériennes adverses SEAD). Toutefois, au-delà de la pénétration du raid nucléaire (avions Rafale et ravitailleurs), il est primordial de poursuivre l'amélioration de la capacité de pénétration du missile aéroporté. C'est en effet lui qui pénètre sur les 500 ou 600 derniers kilomètres et c'est la finalité principale du programme ASN4G.

Programme SCAF

Il convient de réaffirmer les besoins à moyen et long terme des FAS françaises dans le programme SCAF, mais aussi d'y inclure une hypothèse encore lointaine de développement de capacités nucléaires autonomes allemandes.

Vulnérabilité des satellites requis pour la dissuasion

L'arsenalisation progressive de l'espace, notamment par la Russie, la Chine et les États-Unis, impose de poser la question de solutions alternatives pour les besoins de la dissuasion française. La Russie a démontré la possibilité de tirs sol-satellite, mais elle a aussi mis sur orbite basse (1987 km/1995km/67 degrés) en 2022 Cosmos 2553 qui, avant d'être en perdition, fut labellisé comme satellite de reconnaissance radar et était probablement lié au programme d'armes nucléaires contre une constellation basse orbite.

Capacité en ravitailleurs pour les FAS

Les exercices réguliers des FAS et d'autres exercices, comme les missions Pégase (déploiement de 19 aéronefs dans le Pacifique en 2024) sont rassurants en ce qui concerne les rayons d'action, l'utilisation en liaison L22 et l'interopérabilité. Il n'en demeure pas moins que les moyens d'autoprotection sont peut-être insuffisants au vu des Retex autour de l'Ukraine et de la Baltique.

Coordination restreinte avec le Groupe des plans nucléaires de l'Otan

Rompant avec la politique de stricte autonomie, certains [30] prônent la participation de la France comme observateur au Groupe des plans nucléaires, pour une meilleure connaissance mutuelle des pratiques nucléaires respectives, et pour établir une mesure de confiance vis-à-vis des autres Européens en matière de dissuasion nucléaire, à un moment où l'instabilité politique intérieure en France fait justement douter certains alliés européens (sauf le Royaume-Uni, la Pologne, et les Pays baltes avec lesquels des accords de « coordination » ont été passés).

La très haute altitude (THA)

Le domaine de la très haute altitude (THA) commence vers 10 à 11 km (limite haute de la tropopause) et se termine à la limite basse de l'espace qui est située entre 80 km et 100 km d'altitude selon les organisations ou nations.

Dans cette zone THA, le survol des pays est réglementé et dépend du droit souverain des nations alors que dans l'espace l'accès est libre.

Depuis l'incident des ballons chinois en 2023, l'attention des différents pays a été appelée sur les risques d'une perte de souveraineté causée par le contrôle de la THA par un compétiteur ou un ennemi. Parmi les points préoccupants, l'un concerne notre dissuasion, l'autre notre résistance à des actes terroristes.

Les missiles de notre force de dissuasion et les corps de rentrée transitent par la THA, il importe donc qu'une éventuelle arsenalisation de la THA permettant, suite à des innovations technico-opérationnelles, des interceptions aujourd'hui improbables ne porte pas atteinte à la crédibilité de notre dissuasion.

Le survol du pays par des aérostats (ballons ou dirigeables) ou des aérodynes (avions ou drones) doit être efficacement contrôlé pour ne pas ouvrir la porte à des attaques terroristes du type harcèlement par ballons stratosphériques pouvant larguer des charges explosives. De telles attaques pouvant être menées du faible au fort et susceptibles d'être considérées comme en dessous du seuil de riposte par notre force de dissuasion pourraient s'avérer déstabilisantes.

La stratégie française pour la très haute altitude (THA) inclut des projets comme I-FURTHER pour la détection et TWISTER pour l'alerte avancée contre les missiles, avec des expérimentations menées par l'Armée de l'Air et de l'Espace, la DGA et le CNES. La France vient de franchir une étape clé dans sa stratégie de maîtrise de la très haute altitude (THA). À plus de 20 kilomètres d'altitude, des

Rafale et des Mirage 2000 ont réalisé avec succès les premiers tirs de missiles MICA contre des ballons stratosphériques fournis par le CNES [57],[58].

Vulnérabilité à terme du segment de communication spatial :

La Russie a commencé vers 2020 à lancer quelques satellites à capacité nucléaire visant des cibles satellitaires, notamment des cibles dédiées aux communications ou à l'observation, violant bien sûr les traités en vigueur qu'elle a dénoncés depuis. Les moyens français ne sont pas à l'abri de cette menace. De manière générale, l'arsenalisation de l'espace, et les opérations de « rendez-vous et rapprochement » vont avoir un impact direct sur nos moyens de connaissance et d'anticipation et pourraient affecter indirectement la dissuasion française.

Quelle extension du domaine de conflictualité adopter pour dissuader un adversaire d'entamer un harcèlement qui sans affecter franchement nos intérêts vitaux serait jugé inacceptable

Des faits nouveaux et têtus

Ces dernières années, alors qu'elles menaient des actions militaires de niveau conventionnel, la Russie et Israël ont subi des contre-attaques sur leurs territoires respectifs par des puissances démunies de l'arme nucléaire : une attaque terrestre violant la souveraineté territoriale de la Russie dans la région de Koursk, des attaques par missiles et drones iraniens en Israël. La riposte de ces pays a été une réponse mettant seulement en œuvre des armements classiques. Ces deux États nucléaires sont dorénavant obligés de faire face à un harcèlement par missiles et drones.

Il s'agit là de faits indiscutables et majeurs qui peuvent interroger la logique de dissuasion nucléaire, laissant croire à certains qu'elle pourrait présenter des lacunes et qu'elle pourrait être contournée. Par ailleurs, cela ajoute du flou autour de la notion d'intérêts vitaux que ni les Russes ni les Israéliens n'ont considérés mis en cause malgré les pertes humaines occasionnées.

Ces faits représentent-ils une faillite de la dissuasion nucléaire ? Le fait, rarement souligné, mérite réflexion.

Pendant la guerre froide, la seule doctrine prise en compte dans les faits ne fut du reste pas celle de la théorie de la seule dissuasion nucléaire (*Mutually assured destruction*, ou MAD) [39,40]. Les événements de politique internationale et certains conflits armés, voire occupations de territoires, ont plutôt relevé selon les cas des doctrines suivantes :

A) « Réalisme » (classique, ou structurel) soulignant la dynamique des luttes pour la dominance [41,42,]

B) Théorie du *Containment* (dite de George F. Kennan), visant à limiter la diffusion d'une idéologie ou d'un mode de gouvernance [43],

C) Conflits par proxy, où une puissance évite un conflit direct, mais supporte les conflits de mouvement alliés ou tiers (Corée, Vietnam, Afghanistan) [44,45],

D) Dilemme de sécurité : les actions d'un pays pour augmenter ou défendre sa sécurité (augmentation des armements, déni d'armement à un tiers) conduisant à des réactions d'autres États et résultant en des tensions et une insécurité collective [46,47].

Enfin, il faut souligner que la dissuasion nucléaire, outre son aspect destructeur sidérant, fut conçue par les pays qui s'en sont dotés à une époque où, contrairement à aujourd'hui, n'existaient pas de manière aussi opérationnelle la guerre informationnelle ou hybride, la militarisation de l'espace, les moyens cyber et la massification de certains types d'armements par conversion de produits civils (exemple type, les petits drones d'observation). La plupart de ces moyens-là ont en commun des délais de développement très inférieurs à ceux des armements classiques, un recours bien moindre à des moyens de projection, une agilité accrue et des coûts en général inférieurs facilitant leur prolifération.

Quelles incidences pour la France ?

La France enregistrant cet état de fait marqué par l'absence de riposte nucléaire de la part d'un État nucléaire militairement contre-attaqué (conflit entre l'Ukraine et la Russie) ou attaqué dans un contexte de fortes tensions (conflit entre l'Iran et Israël) ; il est intéressant de s'interroger sur les leçons qu'il faut en tirer. En particulier sur l'attitude que la France devrait adopter si elle était confrontée à une attaque classique par drones et missiles sur le territoire national, à une attaque cyber paralysante, à une désinformation paralysante relayée par des forces intérieures, voire à une invasion terrestre fugace dont la caractérisation comme atteinte à nos intérêts vitaux pourrait faire débat. Et, en conséquence, quelles stratégies et capacités de riposte notre pays doit-il développer pour

dissuader un éventuel agresseur de déclencher de telles attaques contre notre pays et contre ses intérêts sans tomber dans le piège d'un harcèlement sans fin.

Au-delà des intérêts vitaux, critère essentiel de notre dissuasion nucléaire, une réflexion devrait peut-être s'attacher à différencier les réactions suivant que ces attaques classiques sont menées par des États disposant de l'arme nucléaire ou en étant démunis. Par ailleurs, elle doit prendre en compte le risque de prolifération des techniques. En effet, des éléments prospectifs fondés montrent que des missiles, drones et moyens cyber seront utilisables dans l'avenir avec des effets destructeurs et surtout une capacité d'acquisition et de mise en œuvre par des nations, des *proxies* ou des États voyous peu développés industriellement ou militairement, voire par des organisations mafieuses ou terroristes détournant de leur utilisation normale des dispositifs ou des sous-ensembles acquis sur étagère.

Enfin, pourrait émerger dans le champ de la guerre hybride et des luttes informationnelles une forme moderne du harcèlement ancien qui se présenterait comme une stratégie de neutralisation ou d'affaiblissement de la dissuasion nucléaire. Dans cette perspective, un adversaire (nucléaire ou non), à force de grignoter de manière dynamique des avantages réels tout en restant sous le seuil de déclenchement des intérêts vitaux de l'agressé, pourrait tenter de décrédibiliser chez l'agressé l'usage même de ses forces de dissuasion nucléaire. Un tel processus présenterait un danger stratégique conduisant à l'encerclement ou à la paralysie. Ce concept, particulièrement développé par la Russie, la Chine, et dans une moindre proportion la Corée du Nord, est peut-être incomplètement compris par les décideurs encore marqués par la doctrine MAD.

En conséquence du phénomène décrit ci-dessus, les puissances nucléaires occidentales se sont privées elles-mêmes de l'effet de signalisation stratégique dans le domaine de la dissuasion nucléaire, se focalisant sur le seul maintien « linéaire » de la crédibilité opérationnelle de leurs forces nucléaires stratégiques existantes, sans oser afficher de manière convaincante des capacités de manœuvrabilité ou de souplesse dans la diversité des moyens de dissuasion : armes guidées de précision (PGM), moyens de télédétection, armes nucléaires tactiques utilisant de nouveaux vecteurs, armements spatiaux, technologies cyber paralysant les moyens nucléaires et de communication de l'adversaire.

Compte tenu de ces considérations, faut-il faire évoluer la doctrine de dissuasion française, et si c'est le cas s'organiser pour adapter et renforcer notre dispositif dissuasif ?

Quelles mesures prendre pour préserver une dissuasion sans lacune ?

De quoi s'agit-il

Il s'agit de compléter une dissuasion nucléaire « de base » par un élargissement des moyens nucléaires et par un épaulement plus ferme fondé sur l'emploi de moyens non nucléaires à définir, pouvant conduire à une évolution de la doctrine d'emploi avec les signaux stratégiques associés.

En corollaire, il est aussi indispensable que cette évolution conduise à un mix coûts et délais plus favorable qu'aujourd'hui, pour pérenniser la dissuasion d'ensemble française, gagner en agilité, et réduire les vulnérabilités qui pourraient apparaître.

Une telle entreprise est périlleuse, tant il est clair qu'à travers leurs écrits les penseurs de la dissuasion nucléaire qui se sont succédé depuis 1945 ont pour la plupart expliqué en détail qu'une dissuasion classique était tout simplement inconcevable. Autrement dit, cela revient à remettre sur la table une question à laquelle des réponses ont parfois été apportées de manière péremptoire (mais étayées !) dans le passé.

Les arguments traditionnels

Il ne faut pas espérer réaliser avec des moyens conventionnels l'effet dissuasif que l'on obtiendrait avec des moyens nucléaires déclarait le GCA Perruche en 2021 [35]. Il argumentait son propos en citant Bruno Tertrais qui avait écrit : « *Avec le nucléaire, la dissuasion est devenue une stratégie. La dissuasion conventionnelle n'a jamais été une stratégie au sens strict du terme, c'est-à-dire un corpus de règles et d'options au bénéfice d'un objectif politique* » [36].

Bruno Tertrais ajoutait : « *Le conventionnel peut dissuader des actions, mais le nucléaire empêche la guerre en la rendant déraisonnable. La différence entre dissuasion conventionnelle et nucléaire est que les conséquences de l'emploi d'armes conventionnelles sont toujours perçues comme supportables par les parties (cf les bombardements de Dresde ou de Tokyo en 1945 qui ont occasionné plus de morts que la bombe d'Hiroshima, mais n'ont pas produit le même sentiment d'effroi, malgré l'usage massif de bombes au phosphore)* » [37].

Avec les armes conventionnelles, les conflits peuvent toujours aller aux extrêmes selon Clausewitz, tandis qu'avec le nucléaire les conséquences prévisibles

dépassent toujours l'enjeu d'un conflit. Ces armes sont donc *a priori* dissuasives lorsque les intérêts vitaux sont en jeu (sauf en cas de comportement suicidaire). C'est pourquoi les armes nucléaires sont considérées comme des armes de non-emploi, tandis que les armes conventionnelles et les armes nouvelles (cyber, etc.) demeurent des armes de supériorité par l'emploi. Cette considération est toutefois à relativiser si l'on considère que la seule perspective d'emploi de l'arme nucléaire se matérialise par l'effet de dissuasion qu'elle suscite.

Pour certains géostratèges ou politiques, l'emploi d'armes nucléaires miniaturisées ou à effets réduits (armes à neutrons) fut parfois envisagé, arguant que cela n'a jamais eu lieu jusqu'ici tant le risque d'engrenage nucléaire serait fort. Ceci n'empêche pas la Russie et dans une moindre proportion la Chine, de mettre en avant un grand nombre d'armes nucléaires tactiques. Leurs doctrines plus récentes (Russie : 2020), ou le champ opérationnel visé (pour la Russie : son ancienne sphère d'influence, pour la Chine : Taiwan et l'Inde) incluent bien le grignotement, la neutralisation ciblée et l'effet sur les populations.

La notion de « suffisance des moyens » (stratégiques et opératifs) n'a pas non plus le même sens selon que l'on parle d'armes nucléaires ou conventionnelles. Avec le nucléaire, le nombre et la qualité des armes sont directement associés à une capacité de destruction assurée et non à une supériorité sur l'adversaire (conformément au concept français). Comme dit André Dumoulin à propos du « concept de suffisance » [38], « *le conventionnel possède au contraire du nucléaire une fragilité dissuasive* ». Ce dernier réfute notamment les thèses sur la « dissuasion conventionnelle » comme substitut à la dissuasion nucléaire. « *Il y a notamment en matière conventionnelle, une incertitude sur les effets qui n'existe pas en matière nucléaire. Le nucléaire relève de l'effet psychologique : c'est la notion de dommages inacceptables, qui n'est pas transposable au conventionnel* ». Toutefois, cet argument commence à être daté par le fait que pour les populations et leurs gouvernements, la survivabilité de leurs sociétés ne dépend plus seulement des infrastructures physiques, mais de plus en plus aussi de la résilience des moyens numériques et d'information. La fragilité de l'internet, des réseaux et des centres de données est peu comprise dans le monde étatique, à la différence des multinationales bien conscientes de cette fragilité aussi bien technique qu'en matière de gouvernance. Cependant, l'effet de seuil très marqué et le principe de suffisance qui en découle du nucléaire ne peut donc se transposer facilement à la dissuasion conventionnelle

Quelle ajustement de doctrine adopter pour convaincre de l'intérêt d'intégrer des moyens conventionnels élargis pour participer à un épaulement plus ferme de la dissuasion nucléaire ?

L'effet de la frappe de dissuasion conventionnelle doit être tel qu'un agresseur qui prendrait le risque d'entreprendre un chantage assorti de la menace de frappes avec des missiles et ou des drones et ou des moyens cyber ou qui prononcerait sans préavis une telle attaque par surprise soit dissuadé avec une instantanéité et une sidération du même ordre que dans la doctrine nucléaire. Il faut aussi se prémunir d'un agresseur, qui, ayant détecté ou manipulé un état de paralysie chez l'agressé en restant sous le seuil des « intérêts vitaux », lance sans préavis une attaque-surprise conventionnelle ou nucléaire tactique. Il faut qu'il soit contraint de cesser son attaque et ne puisse pas la renouveler en se lançant dans un harcèlement du type de ceux que l'on constate aujourd'hui en Russie ou en Israël.

L'obtention d'un tel effet était improbable il y a peu de temps, ce qui justifiait les réserves des spécialistes de la doctrine nucléaire vis-à-vis d'une dissuasion classique. En revanche, de nos jours, un certain nombre de capacités nouvelles sont parvenues à maturité et même bénéficient d'une évolution rapide. Cette constatation permet de penser que l'emploi coordonné de certaines capacités conventionnelles, cyber et tactiques, pourrait dès le moyen terme participer avec succès à l'épaulement de la dissuasion.

Les capacités à coordonner incluent au plan matériel la télédétection, c'est-à-dire l'observation de la terre à distance, le développement des engins et missiles, la maîtrise des émissions électromagnétiques. La télédétection qui apporte aujourd'hui une connaissance précise de la planimétrie terrestre en temps quasi réel permet de détecter et caractériser des objectifs dont la gestion par des organismes de ciblage garantit la précision et l'actualité de la localisation. Les moyens de frappe par missiles aux portées, à la vitesse et à la précision en constante amélioration permettent un traitement précis, discriminé et mesurable déjouant les contre-mesures avec une probabilité suffisante. Cette triade de moyens (télédétection, vecteurs, maîtrise de l'espace électromagnétique), bien coordonnés, apporte la capacité de paralyser de manière non létale et éventuellement réversible. Ils constituent les éléments d'une force encore à concrétiser capable de déclencher des représailles qui s'emploieraient à réaliser un effet majeur selon plusieurs degrés :

- un degré paralysant, soit en neutralisant de manière temporaire tous les maillons de même niveau des grandes chaînes fonctionnelles du pays agresseur, action transverse, soit en neutralisant la totalité des maillons de certaines chaînes de ce pays (chaîne bancaire, distribution de carburants, logistique, communications, eau, etc.), action verticale ;
- un degré de destruction limité en détruisant les maillons de certaines chaînes fonctionnelles ;
- un degré de destruction généralisé en détruisant tous les maillons sensibles et éventuellement en procédant à des frappes de décapitation.

Dans le cadre d'une gesticulation pour crédibiliser ces frappes, des exercices de simulation dont les résultats pourraient être divulgués à la presse internationale seraient menés régulièrement. Cette initiative permettrait de supprimer l'incertitude et rejoindrait en cela l'intérêt de l'arme nucléaire qui ne présente aucune incertitude sur ses effets.

Aux plans politique et stratégique, et pour pallier des lacunes en ce domaine, doit être activée une signalisation stratégique par l'annonce crédibilisée du développement et de la mise en œuvre progressive (avec essais à courte et moyenne échéance) de moyens nouveaux de dissuasion dont des briques essentielles existent déjà (avec réduction corrélative des coûts, délais et vulnérabilités) :

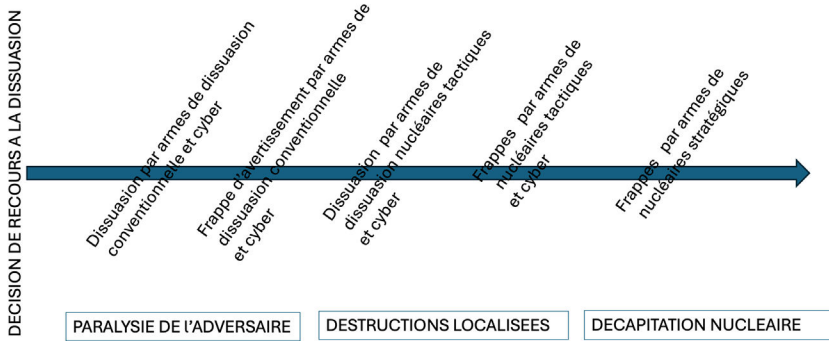
- armes thermonucléaires déployées par vecteurs aériens ou missiles ;
- missiles à hypervélocité (pour contrer les projets adversaires) ;
- transition d'ASMP/N sur sous-marins nucléaires (SNLE) et peut-être d'attaque SNA (des capacités russes existent dans ce domaine) ;
- munitions nucléaires avec guidage de précision ;
- mise à jour des capacités en armes à neutrons ;
- kits cyber largables de neutralisation cyber de nœuds et liaisons critiques,
- brouillage d'actifs spatiaux ;
- drones en essaim à charges nucléaires tactiques de faible capacité.

Si la notion de dommages inacceptables non mesurables qui caractérisent le nucléaire n'est effectivement pas transposable au conventionnel, la frappe ainsi proposée apporte la garantie de dommages inacceptables, mais discriminés.

En termes d'organisation, il conviendrait de maintenir l'unicité des forces stratégiques distinctes des forces conventionnelles et cyber, mais en réintégrant dans ces forces de dissuasion intégrées des capacités des trois armes et du renseignement.

Dissuasion intégrée et évolution de doctrine

DISSUASION INTEGREE: EVOLUTION DE LA DOCTRINE d'EMPLOI



L'approche vise à maintenir l'ambiguïté stratégique de la dissuasion, mais à substituer à la phase actuelle de dernier avertissement stratégique une phase de dissuasion conventionnelle et cyber assurant la paralysie chez l'adversaire suivie, si nécessaire, de destructions localisées par dissuasion nucléaire tactique, avant une décapitation stratégique nucléaire.

Par cette intégration des dissuasions conventionnelles, cyber et nucléaires, on atteint une progressivité et une adaptation avec dommages éventuellement réduits face à une plus grande diversité de situations et d'enjeux. Cette doctrine intégrée s'adapte notamment à la fois à des adversaires nucléarisés et non nucléarisés comme des États terroristes.

Les plateformes de lancement et les vecteurs de frappe pourraient être de même nature que les vecteurs de la force nucléaire sans être nécessairement les mêmes pour éviter les méprises si le pays agresseur est équipé de l'arme nucléaire.

Si cette idée était retenue, des études devraient être lancées pour dimensionner le volume de force à consacrer à cette dissuasion intégrée qui devra être bien différenciée des moyens classiques disponibles pour mener le combat aéroterrestre ou naval.

Le niveau de décision pour le déclenchement de la frappe classique devra faire l'objet d'études, mais il devra certainement être de la responsabilité du chef de l'État.

La France doit éviter que la crédibilité de sa dissuasion nucléaire ne soit entamée par des systèmes d'armes conventionnels ou des moyens de guerre hybride mis en œuvre par l'adversaire.

Pour cela, à titre d'exemple, elle doit se doter d'une défense antimissiles permettant d'intercepter les missiles balistiques de la classe Orechnik. Cet effort peut être mutualisé avec les pays européens dotés d'une industrie de défense significative (Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Suède...) puisqu'ils affrontent la même menace. L'autonomie et la souveraineté de la dissuasion nucléaire française ne sont en rien contradictoires avec une coopération européenne en matière d'armement conventionnel.

La dissuasion française et l'Europe

Il est impossible d'examiner les conséquences de la guerre russo-Ukrainienne du point de vue des armes nucléaires sans évoquer la question des relations en la matière entre la France et les autres pays européens, qu'ils fassent partie de l'Union européenne ou qu'ils n'en fassent pas (plus) partie puisque c'est le cas du Royaume-Uni [9, 22, 24, 25].

La doctrine française a toujours été que l'utilisation éventuelle de nos armes nucléaires, au cas où la dissuasion ne convaincrat pas l'agresseur s'articulait autour de deux principes. D'une part son déclenchement relève uniquement du président de la République française et d'autre part elles sont là pour dissuader tout adversaire de s'attaquer aux intérêts vitaux français. Il a pourtant été récemment reconnu publiquement que les intérêts vitaux français et britanniques sont très proches [19, 20]. Le président de la République française a d'autre part évoqué que, tout en respectant le premier principe, les intérêts vitaux pourraient dépasser les frontières de l'hexagone.

Dans ce domaine où les mots jouent un rôle aussi important que les choses ces allusions sont susceptibles d'analyse et d'interprétation.

Il est clair que la France a intérêt à ce que les intérêts vitaux de ses voisins et partenaires européens, quel que soit le sens que l'on donne au mot « vitaux », soient préservés. Mais un parapluie nucléaire, si on se permet de l'appeler ainsi, pose des questions redoutables à ceux qu'il protège et à celui qui le propose. Pour être efficace, il faut qu'il soit crédible ; il faut aussi qu'il ne fasse pas courir plus de danger à celui ou à ceux qu'il est censé protéger ; il faut qu'il relève d'un processus de décision praticable et il faut, enfin, qu'il ne puisse être contrebalancé par les armes hybrides qui se multiplient.

Ce « problème du parapluie » est réputé avoir été résolu par l'Otan grâce à des déploiements d'armes américaines en Europe et à des processus de décision dits « à double clé ». En Asie, la protection américaine existe, mais est moins précisément mise en œuvre et sa crédibilité a surtout été prouvée *in absentia*. [11, 14, 15, 17]

Le fait que la nature purement franco-française de notre dissuasion ne soit plus un tabou est déjà en soi une conséquence inattendue de la guerre en Ukraine, mais, comme toutes les questions relatives à la dissuasion nucléaire, sa validité ne pourra jamais être prouvée tant qu'elle n'aura pas été mise à l'épreuve.

Aspects psychologiques et de communication impactant l'usage et la perception de la dissuasion

Très peu d'attention a été prêtée à l'évolution importante et globale des mentalités et psychologies des décideurs et des populations depuis les années 1950 en ce qui concerne la dissuasion nucléaire avec le concept de MAD (*Mutual assured destruction*) [31]. Il ne suffit pas de se référer aux seules constitutions ou structures de gouvernance de la sécurité pour comprendre la dissuasion.

Les populations jeunes y attribuent un aspect terrifiant, mais irréaliste, convoqué par les médias et par le divertissement. La connaissance historique et la compétence en matière de défense font défaut. Certains décideurs politiques actuels voient même dans l'arme nucléaire un instrument de pouvoir, à acquérir ou à brandir, plus qu'une stratégie de défense centrée sur des intérêts vitaux. Cette divergence, couplée avec l'évolution de l'ordre mondial, affecte la perception, mais aussi les conditions d'usage de la dissuasion avec différentes conséquences non encore reflétées dans les doctrines d'emploi.

Perception de l'efficacité d'une dissuasion nucléaire

On peut se poser la question de fond de la perception par sa propre population, comme par celle d'un adversaire, de l'efficacité d'une dissuasion nucléaire et donc de sa crédibilité. Historiquement, les essais, les exercices et la doctrine d'ultime avertissement laissaient croire à l'invincibilité d'un arsenal et de ses acteurs.

D'un côté, la léthargie dans les perceptions au sein des sociétés démocratiques a notamment résulté des traités d'interdiction des essais nucléaires ou de l'absence d'intérêt dans les populations autour de démonstrations techniques de vecteurs, celles-ci s'estimant « à l'abri ». Les élites ont toutes noté, ou vont bientôt

craindre, les effets dévastateurs de campagnes de désinformation offensives, comme d'autres, autour de l'efficacité et de la crédibilité d'une dissuasion ne s'appuyant que sur des images historiques qui s'estompent dans ces sociétés démocratiques [33].

D'un autre côté, surtout dans les régimes autocratiques, on cherche au contraire à renforcer l'assise politique sur les populations en présentant et en brandissant les armes nucléaires disponibles ou en voie de l'être comme des menaces vis-à-vis des adversaires et, en conséquence, protectrices pour sa propre population et [encore plus] comme outils de diversion dans les débats internes sur les priorités domestiques. Il est particulièrement notoire que cette orientation a été considérablement renforcée par les agissements récents des pouvoirs russe, nord-coréen et iranien (menaces nucléaires tactiques initiales de la Russie sur Odessa et Kiev et même sur certaines villes européennes au début de 2022). Il n'est donc pas étonnant que le pouvoir républicain aux États-Unis ait annoncé en novembre 2025 la reprise de certains essais et démonstrations et ce pas seulement du fait de l'obsolescence de certains moyens.

Quelles que soient les éventuelles arrière-pensées des gouvernements, la crédibilité de la dissuasion nucléaire repose pour une part sur sa place dans l'imaginaire collectif. Il faut donc, à notre avis, en renforcer la visibilité en France, en particulier auprès des jeunes, et utiliser les actions de communication autour de certaines simulations techniques et opérationnelles, mises en service et exercices l'impliquant..

Conséquences de l'instabilité psychologique de régimes à tendances autocratiques

La multiplication des régimes autocratiques, dictatoriaux ou unipersonnels même au sein des puissances nucléaires déclarées et le changement de structure des alliances (non-respect de fait ou *de jure* des traités, prééminence des opportunistes intéressés), font qu'il faut redéfinir ce que peut être une dissuasion vis-à-vis de tels régimes dans un monde instable. De même que les approches diplomatiques ne fonctionnent plus comme avant, la perception de la dissuasion est changée. La peur distillée dans les populations risque d'être remplacée par la manipulation entre dirigeants, et un égoцентриque en colère peut être très dangereux.

La compréhension des volontés politiques et enjeux renforce le besoin non pas de « kremlinologie » à l'ancienne ou de « trumpologie » ou « xinologie » modernes, mais d'une première analyse stratégique, psychologique, psychiatrique

et comportementale poussée des relations entre ces individualités aux égos démesurés. Voir par exemple l'excellent article très bien informé de l'historien M. Galeotti[53] sur la relation insaisissable Trump-Poutine. Cette analyse doit être complétée d'une seconde analyse du spectre évolutif des peurs au sein des populations de « sujets », qui diffèrent souvent des perceptions par ces leaders pas toujours jugés légitimes ; de plus ces leaders ne semblent pas se soucier des dommages que pourraient subir leurs populations.

Extension du champ de communication autour de la dissuasion nucléaire vers celle autour de la dissuasion intégrée

La crédibilité d'un arsenal nucléaire demande une stratégie de communication très contrôlée non seulement autour de celui-ci, mais aussi autour d'autres actifs d'intérêt très concrets spécifiques à chaque menace (y compris et surtout ceux perçus comme tels par les populations) :

- satellites militaires et gouvernementaux, et de manière générale tous les nœuds de transit critiques (serveurs DNS, nœuds de signalisation, interfaces aux têtes de pont de fibres) ;
- barrages hydrauliques,
- nœuds d'alimentation en énergie ;
- hôpitaux et sites pharmaceutiques/ou biologiques.

Ceux-ci peuvent être attaqués par d'autres moyens que nucléaires et ils présentent un certain caractère « vital ».

C'est dans le contexte de cette dissuasion intégrée que se traite un conflit puissance nucléaire contre puissance non nucléaire, ce qui n'est pas le cas de la France vis-à-vis de la Russie. En conséquence, en France, la communication et la visibilité doivent être renforcées autour de la dissuasion intégrée.

Il faut mentionner la pérennité en Suède et en Finlande de la préparation psychologique et de la communication dans la population générale et les médias autour de la défense intégrée Totalforsvaret qui inclut la remise en état des bunkers antiatomiques.

Rôle de la désinformation

Outre le rôle possible de la désinformation sur la perception de la crédibilité d'une dissuasion nucléaire, il faut mentionner son rôle autour de la formation d'une décision et des réactions des acteurs de ladite décision. La dissuasion nucléaire n'est plus un jeu à deux joueurs à information complète ; elle est devenue un jeu à N joueurs dont on peut douter de la rationalité et qui disposent d'une

information imparfaite, voire biaisée. Il y a risque de prévalence d'une perception subjective des décideurs. Cela a notamment été souligné par la conférence de Chicago de 2025 sur l'augmentation du risque nucléaire du fait de la désinformation et d'effets de l'intelligence artificielle sur les outils d'aide à la décision [4,7], remplaçant les dialogues directs entre protagonistes. L'IA intervient aussi via les réseaux sociaux ; ainsi, dans l'escalade indo-pakistanaise de mai 2025, ils furent inondés d'images de synthèse de destructions faisant craindre une escalade nucléaire. L'IA, sous de multiples formes devient ainsi un outil incontournable, à utiliser, à contrôler et à contrecarrer ! Ce sujet demande réflexion et certainement investissements majeurs.

Conséquences sur la doctrine

Les facteurs psychologiques ci-dessus peuvent affecter l'évolution des doctrines d'emploi. La France se tient à une définition stratégiquement floue, mais limitée des « intérêts vitaux » [3,5]. En revanche, la Russie a fait évoluer sa doctrine de dissuasion nucléaire pour y inclure des actions destructrices conventionnelles ou nucléaires tactiques à l'abri de leur « parapluie » nucléaire stratégique, détournant ainsi la réplique potentielle des pays à doctrine limitée à la défense des territoires. Les destructions d'infrastructure peuvent-elles être envisagées comme une forme de dissuasion ?

Conclusion

A lors que les armes nucléaires n'ont pas été utilisées en dehors de leur effet dissuasif depuis quatre-vingts ans, de multiples événements ont marqué leur histoire. Elles ont été mises en état d'alerte en des moments particulièrement dangereux des relations internationales et elles ont fait craindre au monde une guerre apocalyptique lors de la crise de Cuba. Elles ont donné lieu à des théories évolutives dont aucune n'a, heureusement, pu être invalidée puisque, justement, aucune nouvelle utilisation de ces armes n'a eu lieu.

Mais le nombre des pays disposant de l'arme nucléaire est passé d'un à neuf et certains de ces pays, la Russie héritière de l'URSS et les États-Unis notamment, Israël aussi, ont déclenché ou subi des guerres au cours desquelles seules les armes conventionnelles ont été utilisées. Les puissances nucléaires ne se sont pas fait de guerre ouverte, même si des actions que l'on qualifie pudiquement d'incidents de frontière ont eu lieu entre la Chine et l'Inde et entre l'Inde et le Pakistan.

Même s'ils ont été dénoncés, certains accords de limitation des armes et essais nucléaires, confortent les déséquilibres des stocks de charges des États-Unis et de la Russie comparés aux autres puissances (en particulier du fait des charges tactiques de cette dernière). En parallèle, et en dépit d'investissements importants, les forces de dissuasion des plus petites puissances, dont la France, voient leur vulnérabilité augmenter, mais dans quelle mesure et à quel rythme, avec le progrès technologiques et l'emploi de nouveaux vecteurs.

On peut en tirer la conclusion que l'armement nucléaire donne l'impunité à l'État qui le détient vis-à-vis des autres États nucléaires. Ceux-ci ne peuvent l'attaquer sauf à courir le risque d'une escalade apocalyptique. Pour la même raison, ils peuvent se livrer à des opérations extérieures sans craindre qu'un autre État nucléaire vienne trop ouvertement au secours de leur adversaire. Un certain nombre d'États bénéficient par ailleurs du « parapluie nucléaire » américain, en Europe et en Asie et ces parapluies se sont montrés pour l'instant efficaces. Du

moins peut-on constater que les pays en question n'ont pas été attaqués jusqu'à présent sans pouvoir démontrer que ledit parapluie nucléaire en est la cause.

Ce n'était pas le cas de l'Ukraine et la guerre qui a débuté le 24 février 2022 avec l'agression de la Russie est formellement comparable à celle menée en 2003 par les États-Unis en Irak.

Il faut ajouter que la Russie a utilisé son statut nucléaire pour protéger une agression conventionnelle.

Avec des différences importantes : les objectifs initiaux de la Russie sont loin d'avoir été atteints, l'Ukraine a même occupé temporairement une petite partie de la Russie et continue à frapper son territoire et ses navires. Surtout, de notre point de vue, la guerre se déroule en Europe et les pays de l'Union européenne y participent (hors Otan) par un soutien massif en armements et renseignement, mais qui exclut tout envoi de troupes ou toute utilisation directe de forces navales ou aériennes.

Des États nucléaires (Corée du Nord, Chine) ou non nucléaires (Iran) ont par ailleurs ouvertement aidé l'État agresseur sans réactions notables.

Ces exemples récents font craindre une augmentation de la tendance existante à la prolifération (Iran).

Ils interpellent aussi les pays sous parapluie nucléaire d'un pays tiers comme les pays non-nucléaires de l'Otan, Taïwan ou le Japon. Concernant l'espace européen, ces faits conduisent plusieurs pays à examiner les conditions politiques, techniques et opérationnelles d'une dissuasion nucléaire européenne à mettre éventuellement en place si le parapluie américain s'affaiblissait ou, même, venait à disparaître.

Le fait que les armes nucléaires russes aient été brandies et que certaines aient été déplacées les valorise et peut entraîner une tendance à l'augmentation des stocks d'armes nucléaires et éventuellement à des perfectionnements de leurs vecteurs dont un au moins a été expérimenté avec une charge conventionnelle.

On peut assurer que la guerre Russie-Ukraine marquera l'histoire. Elle marque dès maintenant l'histoire des armes conventionnelles et hybrides. Concernant le nucléaire, il est trop tôt pour dire si elle marquera l'histoire de la dissuasion, elle reste pour l'instant l'arme suprême de non emploi. L'analyse de ce conflit, à son stade actuel, ne penche pas forcément pour la réintroduction d'armes nucléaires tactiques, envisagée par certains, et examinée ici-même.

Annexes

Annexe I — Une dissuasion nucléaire robuste et crédible

Extrait de la Revue Nationale Stratégique 2025[21]

1. Fondamentaux de la doctrine française

165. La France dispose d'une dissuasion nucléaire indépendante et souveraine, légitime articulée autour de deux composantes stratégiques (océanique et aéroportée) dont le renouvellement a été décidé par le Président de la République.

166. La stratégie de dissuasion française est nucléaire. Elle a été réaffirmée de manière continue et transparente, quelles qu'aient été les alternances politiques. Elle est adaptée au fil de l'évolution du contexte stratégique, dans les discours des Présidents de la République successifs. Ces discours ont été déclinés dans les différents Livres blancs sur la Défense et les revues stratégiques et sont fondateurs de la doctrine française. Ainsi, le Président de la République Emmanuel Macron a présenté à l'École de guerre la stratégie de défense et de dissuasion de la France dans un discours prononcé le 7 février 2020, qui est la référence actuelle. Les lois de programmation militaire successives, votées par le Parlement ont traduit sur le temps long cette détermination politique, notamment sur le plan budgétaire et ont garanti sa mise en œuvre,

167. Dialectique des volontés, la dissuasion nucléaire est d'abord la manifestation d'une détermination politique qui a pour objectif de protéger la France de toute agression d'origine étatique visant ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme, nucléaire ou pas. La dissuasion vise à peser en amont sur les calculs et les décisions d'un adversaire étatique en faisant redouter à l'agresseur potentiel des dommages absolument inacceptables.

168. La dissuasion nucléaire est la garantie ultime de la sécurité, de la protec-

tion et de l'indépendance de la Nation. La France insiste sur le rôle et le caractère politique de cette arme dont l'emploi est la responsabilité unique du Président de la République, élu au suffrage universel direct.

169. La dissuasion vise à porter le doute chez l'adversaire. Cela exige un juste équilibre de détermination politique à défendre les intérêts vitaux de la France, de transparence doctrinale et d'ambiguïté délibérée concernant les circonstances exactes dans lesquelles un emploi de l'arme nucléaire pourrait être envisagé.

Une vocation strictement défensive

170. L'emploi de l'arme nucléaire n'est concevable et envisageable que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, et non à des fins de conquête, d'agression, de coercition ou de consolidation d'un avantage militaire : « *Une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée* » *. Compte tenu des conséquences qu'aurait l'emploi des armes nucléaires, la France affirme que, tant que ces armes existent, elles ne doivent servir qu'à des strictes fins défensives, de dissuasion et de prévention de la guerre.

**Déclaration conjointe des chefs d'État et de Gouvernement des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République française, de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie, publiée le 3 janvier 2022.*

Les intérêts vitaux

171. Il appartient au seul Président de la République d'en apprécier les contours. Le choix de maintenir une ambiguïté délibérée, réaffirmé par chaque Président, complique les calculs d'un agresseur qui envisagerait de s'en prendre aux intérêts de la France et contraint par là même les entreprises éventuelles de contournement de la dissuasion.

1.3 Caractère unique de l'arme nucléaire — dommages inacceptables

172. La nature, la puissance hors norme, la fulgurance et les effets de l'arme nucléaire la rendent unique et incomparable à n'importe quelle arme conventionnelle. Ce sont ces caractéristiques intrinsèques qui permettent d'infliger instantanément des dommages absolument inacceptables. Cette capacité fait peser un risque sans commune mesure avec les gains que pourrait escompter un agresseur potentiel. Dans la dialectique des volontés, c'est cette perspective qui doit le détourner de toute velléité d'agression. Tout emploi de l'arme nucléaire dans un conflit en changerait irrémédiablement et fondamentalement la nature.

C'est pourquoi la dissuasion nucléaire est singulière, fondamentalement distincte de toute forme de découragement entreprise par des moyens conventionnels, politiques ou économiques.

L'avertissement nucléaire

173. Si un adversaire étatique prenait le risque de s'en prendre à la France, en ayant mal apprécié la nature de ses intérêts vitaux, une frappe nucléaire dite d'avertissement pourrait être effectuée contre lui. Celle-ci viserait à démontrer clairement à cet agresseur que la nature du conflit a radicalement changé et à rétablir la dialectique de dissuasion en l'amenant à renoncer aux actes d'agression en cours contre notre pays.

174. Cet avertissement nucléaire est optionnel, unique et non renouvelable. Il ne vise pas à prendre l'ascendant militaire sur un adversaire, car l'arme nucléaire française n'est en aucun cas une arme du champ de bataille.

La stricte suffisance

175. La France refuse toute course aux armements. Le niveau des forces nucléaires françaises ne dépend pas des capacités offensives, nucléaires ou conventionnelles, des autres États. La France ne vise aucune forme de parité. Ce niveau résulte uniquement de la capacité des forces nucléaires françaises à causer des dommages inacceptables à tout État qui en viendrait à menacer les intérêts vitaux de la France.

La permanence

176. La dissuasion française s'exerce en permanence grâce à la capacité qu'ont les forces nucléaires d'infliger à tout moment des dommages inacceptables. La permanence repose sur la complémentarité des deux composantes nucléaires. Les équipages ne s'entraînent pas à être prêts : ils sont prêts. La permanence conditionne la crédibilité de la dissuasion française. Elle évite toute surprise stratégique et participe à la liberté d'action du Président de la République en toutes situations.

Épaulement des forces nucléaires et conventionnelles

177. La stratégie de défense de la France est un ensemble cohérent voyant forces nucléaires et forces conventionnelles s'épauler en permanence. Dès lors que les intérêts vitaux sont susceptibles d'être menacés, la manœuvre militaire conventionnelle peut s'inscrire dans l'exercice de la dissuasion. Il existe

toutefois une discontinuité fondamentale entre les opérations conventionnelles et tout recours éventuel à l'arme nucléaire. Les forces conventionnelles élargissent les possibilités de la France de réagir à des menaces et placent le seuil de notre dissuasion à son niveau adapté. La cohérence de notre modèle d'armée renforce la capacité de la France à canaliser les options d'agression adverses vers le plus bas niveau d'intensité possible. Dans ce domaine, le Président de la République a déclaré dans son discours de référence à l'École de guerre en 2020 : « la présence de forces conventionnelles robustes permet d'éviter une surprise stratégique, d'empêcher la création d'un fait accompli ou de tester au plus tôt la détermination de l'adversaire, en le forçant à dévoiler de facto ses véritables intentions. Dans cette stratégie, notre force de dissuasion nucléaire demeure, en ultime recours, la clef de voûte de notre sécurité et la garantie de nos intérêts vitaux. Aujourd'hui comme hier, elle garantit notre indépendance, notre liberté d'appréciation, de décision et d'action. Elle interdit à l'adversaire de miser sur le succès de l'escalade, de l'intimidation ou du chantage ».

178. Plus particulièrement, les capacités de défense aérienne et antimissile, et de frappe conventionnelle dans la profondeur, qui ont sensiblement crû en importance à l'échelle européenne depuis la guerre en Ukraine, sont deux des piliers qui permettront d'élargir cet épaulement.

Complémentarité des composantes

179. La France s'appuie au quotidien sur les deux composantes de ses forces nucléaires, océanique et aéroportée, qui sont complémentaires. Toutes deux concourent à l'ensemble des missions de la dissuasion. Leurs capacités respectives les rendent complémentaires, car elles compliquent fortement les calculs d'un adversaire potentiel et le dimensionnement de ses défenses. Cette complémentarité met notre dissuasion à l'abri d'une rupture technologique imprévue dans les domaines de la défense aérienne, de la défense antimissile ou de la détection sous-marine. Grâce à ces deux composantes, le chef de l'État dispose d'options multiples et diversifiées, permettant d'assurer la crédibilité de la dissuasion en toutes circonstances.

Renouvellement des forces nucléaires stratégiques

180. La France s'est engagée depuis 2017 dans le renouvellement de ses deux composantes nucléaires. Les forces océaniques stratégiques bénéficient d'un nouvel incrément du missile balistique intercontinental M51 et la troisième génération de sous-marin nucléaire lanceur d'engins a été mise en chantier.

La composante nucléaire aéroportée dispose d'une version rénovée du missile Air-sol moyenne portée amélioré (ASMPA23) et bénéficiera dans les prochaines années d'un missile nucléaire hypersonique et hypervélocé (Air-sol nucléaire de 4e génération. ASN4G).

La dissuasion française et l'Europe

181. La politique de dissuasion de la France doit tenir compte de l'évolution de notre environnement stratégique, de nos alliances et de la construction européenne. La France considère depuis l'origine que sa dissuasion a un rôle européen *, compte tenu du caractère unique de la construction européenne et de la solidarité inébranlable qu'elle a créée entre la France et ses partenaires européens. Le président de la République a affirmé en février 2020 que « *Nos forces nucléaire jouent un rôle dissuasif propre, notamment en Europe. Elles renforcent la sécurité de l'Europe par leur existence même et à cet égard ont une dimension authentiquement européenne. Sur ce point, notre indépendance de décision est pleinement compatible avec une solidarité inébranlable à l'égard de nos partenaires européens. Notre engagement pour leur sécurité et leur défense est l'expression naturelle de notre solidarité toujours plus étroite. Soyons clairs : les intérêts vitaux de la France ont désormais une dimension européenne* ». Il a réaffirmé en mars 2025 que « dans la prise de décision de ce que sont les intérêts vitaux, les intérêts de nos principaux partenaires seront intégrés ».

* La déclaration d'Ottawa du 19 juin 1974 indiquait déjà que les forces nucléaires de la France (et du Royaume-Uni) contribuaient de manière significative à la sécurité globale de l'Alliance. De même, la déclaration de Chequers du 30 octobre 1995 précisait également que la France et le Royaume-Uni n'envisageaient pas de situation dans laquelle les intérêts vitaux de l'une des parties pourraient être menacés sans que ceux de l'autre le soient également.

182. Au sein de l'Alliance atlantique, la France a, en tant qu'État doté, un rôle spécifique à jouer et contribue à la définition de la politique nucléaire de l'Alliance, sans toutefois participer aux mécanismes de planification nucléaire de l'OTAN. Au même titre que le Royaume-Uni, elle incarne l'existence au sein de l'Alliance de multiples centres de décision indépendants, compliquant les calculs de tout agresseur potentiel, et contribuant à la dissuasion globale de l'OTAN.

183. Les États européens doivent, compte tenu de la menace russe et d'autres risques potentiels ou prévisibles, être capables de mieux se défendre. En 2020, puis en 2024, la France a proposé aux partenaires européens qui le souhaitent un dialogue stratégique sur la contribution de la dissuasion nucléaire française dans

la sécurité collective de l'Europe. Le 5 mars 2025, le président de la République a annoncé ouvrir le débat stratégique sur la protection de nos alliés du continent européen par la dissuasion française. Ce dialogue a vocation à s'inscrire en pleine complémentarité avec la politique nucléaire de l'Alliance atlantique, sans chercher à s'y substituer. Ce dialogue s'appuiera notamment sur trois fondamentaux : i) la décision d'employer la dissuasion nucléaire française ne sera pas partagée (le Président de la République en est le seul détenteur), ii) la doctrine française souligne le caractère stratégique de l'arme nucléaire rejetant toute notion d'emploi tactique et iii) l'offre faite aux Européens ne viendra pas en soustraction des besoins nécessaires à notre dissuasion nationale.

Prévenir la course aux armements, la dissémination et la prolifération

184. La France œuvrera à préserver la centralité du TNP dans l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération nucléaires et à promouvoir une approche réaliste et progressive du désarmement nucléaire.

185. Dans le même temps, la lutte contre la prolifération nucléaire reste une priorité. La France poursuivra à ce titre sa mobilisation pour répondre aux crises de prolifération et leurs potentielles conséquences.

186. Le soutien politique, technique et financier à l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sera assuré. La mise en œuvre des accords de garanties et l'universalisation du protocole additionnel seront soutenues.

187. La France renforcera en parallèle les cadres existants de lutte contre la prolifération et la dissémination des armes (arrangements dans le cadre du contrôle export, conventions et traités internationaux). Elle contribuera aux efforts de promotion des plus hauts standards de non-prolifération auprès de ses partenaires.

Promouvoir la maîtrise des armements

188. Dans le contexte de délitement de l'architecture de sécurité et de maîtrise des armements, la France continuera de soutenir des accords de maîtrise des armements stratégiques ambitieux et vérifiables entre les arsenaux nucléaires mondiaux les plus importants, afin d'assurer la stabilité stratégique. Elle réitérera son attachement aux instruments de maîtrise des armements stratégiques, y compris américano-russes (New START), et au maintien des cadres politiques existants pour garantir la stabilité stratégique européenne.

Annexe II : Les intérêts vitaux

« Intérêts fondamentaux de la Nation, activités d'importance vitale et intérêts vitaux »

Les intérêts fondamentaux de la Nation (Revue Nationale Stratégique 2025)

Les défis sécuritaires augmentent, alors que la menace terroriste d'inspiration djihadiste demeure élevée. L'accumulation des crises s'inscrit également dans le contexte d'autres défis globaux, notamment en outre-mer (effondrement de la biodiversité, changement climatique, risques de pandémies, risques de crise alimentaire, amplification des phénomènes migratoires, vieillissement de la population), qui mettent sous tension les services de l'État. L'imbrication des enjeux sécuritaires externes et internes devient plus évidente en raison de la résonance immédiate que provoquent certaines crises emblématiques sur la scène intérieure. Elle nécessite une réponse globale en matière de défense et de sécurité nationale, alors que les risques d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation (IFN) n'ont jamais été aussi élevés depuis la fin de la guerre froide.

Les IFN sont définis par l'article 410-1 du code pénal :

« Les intérêts fondamentaux de la nation s'entendent, au sens du présent titre, de son indépendance, de l'intégrité de son territoire, de sa sécurité, de la forme républicaine de ses institutions, des moyens de sa défense et de sa diplomatie, de la sauvegarde de sa population en France et à l'étranger, de l'équilibre de son milieu naturel et de son environnement et des éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique, notamment agricole, et de son patrimoine culturel. »

Les activités d'importance vitale

Créé en 2006 sur les bases de l'ancien dispositif de protection des points et réseaux sensibles, le dispositif de sécurité des activités d'importance vitale (SAIV) vise à assurer la protection physique et cyber d'opérateurs (publics ou privés) identifiés comme indispensables pour la continuité d'activité de la Nation. Parce

qu'elles concourent à la production et à la distribution de biens ou de services indispensables à l'exercice de l'autorité de l'État, au fonctionnement de l'économie, au maintien du potentiel de défense ou à la sécurité de la Nation, certaines activités sont considérées comme « d'importance vitale ». Ces activités sont, par nature, difficilement substituables ou remplaçables. Le dispositif compte plus de 300 opérateurs d'importance vitale (OIV), dans douze secteurs d'activité. Chaque secteur est supervisé par un ministère coordonnateur.

- 1 – Activités civiles de l'État (ACE)
- 2 – Activités judiciaires
- 3 – Activités militaires de l'État (AME)
- 4 – Alimentation
- 5 – Communications électroniques, audiovisuel et information
- 6 – Énergie
- 7 – Espace et recherche
- 8 – Finances
- 9 – Gestion de l'eau
- 10 – Industrie
- 11 – Santé
- 12 – Transports

Les OIV exercent leurs activités sur près de 1500 *points d'importance vitale* (PIV), répartis sur l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer). Leur identité est protégée par le secret de la défense nationale.

Le SGDSN préside la commission interministérielle de défense et de sécurité (CIDS) des secteurs d'activité d'importance vitale.

La base DIVA (Données d'importance vitales) est un système d'information géographique qui rassemble sur un réseau classifié l'ensemble des informations et documents relatifs aux points d'importance vitale..

Les intérêts vitaux (RNS 2025)

Dialectique des volontés, la dissuasion nucléaire est d'abord la manifestation d'une détermination politique qui a pour objectif de protéger la France de toute agression d'origine étatique visant ses *intérêts vitaux*, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme, *nucléaire ou pas*. La dissuasion vise à peser en amont sur les calculs et les décisions d'un adversaire étatique en faisant redouter à l'agresseur potentiel des *dommages absolument inacceptables*.

La dissuasion vise à porter le doute chez l'adversaire. Cela exige un juste

équilibre de détermination politique à *défendre les intérêts vitaux de la France*, de transparence doctrinale et d'ambiguïté délibérée concernant les circonstances exactes dans lesquelles un emploi de l'arme nucléaire pourrait être envisagé.

Il appartient au seul Président de la République d'en apprécier les contours. Le choix de maintenir une *ambiguïté délibérée*, réaffirmé par chaque Président, complique les calculs d'un agresseur qui envisagerait de s'en prendre aux intérêts de la France et contraint par là même les entreprises éventuelles de *contournement de la dissuasion*.

La résilience des infrastructures critiques

Un projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité entend principalement transposer trois directives européennes.

Le titre I^{er} du projet de loi a pour objet essentiel la transposition de la directive (UE) 2022/2557 du Parlement européen et du Conseil sur la résilience des entités critiques (dite directive REC). Ce nouveau chapitre, renommé « *Résilience des activités d'importance vitale* », remplace l'actuel chapitre du code de la défense portant sur la « Protection des installations d'importance vitale », en conservant ses principes cardinaux tout en y intégrant les obligations inédites prévues par la directive et l'extension de son champ d'application à de nouveaux secteurs.

Annexe III : Références bibliographiques

1. Groupe de réflexion de l'AACHEAr, *La dissuasion française, regards croisés*, La documentation française, février 2017
2. Polina Sinovets & Adérito Vicente, *Le printemps nucléaire arrive*, note n° 08/2024, FRS, 11 mars 2024
3. Céline Marangé, *Le chantage nucléaire russe : une simple intimidation stratégique*, Brève stratégique 64, IRSEM, 29 août 2023
4. Bruno Tertrais, *La guerre nucléaire est-elle possible ?*, Note 21/24, FRS, 2 octobre 2024
5. Benjamin Hautecouverture, *Quel ordre nucléaire mondial ?*, Note 17/24, FRS, 16 juillet 2024
6. Emmanuel Macron, *Discours de la conférence aux ambassadeurs*, Elysée, 6 janvier 2025
7. Olivier Kempf, *L'armée de Terre et la dissuasion*, Note 10/2025, FRS, 11 juin 2025
8. Sommet de Madrid, *Concept stratégique 2022 de l'Otan*, 28 juin 2022
9. Detlef Puhl, *Un dialogue franco-allemand sur l'arme nucléaire peut-il aboutir ?*, *Allemagne d'aujourd'hui* N° 235, janvier 2021
10. Conseil de l'Atlantique Nord, *Déclaration de Washington*, 10 juillet 2024
11. Emmanuelle Maitre, *Vers une arme nucléaire sud-coréenne ? Considérations politiques et stratégiques*, FRS ; 29 janvier 2025
12. Benjamin Hautecouverture, *Chinese no-first-use: a strategic signaling device, diplomatic tool and dogmatic reality*, FRS, 4 avril 2023
13. Emmanuelle Maître, *The french nuclear deterrent in a changing strategic environment*, FRS, 11 mars 2025
14. Revue de presse, *La transformation de la posture de défense du Japon et le débat sur la dimension nucléaire de l'alliance avec les États-Unis*, IRIS, 15 mai 2024
15. Joseph Rogers, *Le défi de la crédibilité : la dissuasion étendue des États-Unis dans l'Indo-Pacifique*, Open nuclear network, 22 janvier 2025

16. Plusieurs auteurs, *Armes nucléaires : le retour de la menace*, DILA, 4 décembre 2024
17. Josh Chang, Evaluation d'une nouvelle architecture de théâtre nucléaire pour l'Indo-Pacifique, *Real Clear Defense*, 15 janvier 2025
18. Ross Andersen, The nuclear club might soon double, *The Atlantic*, août 2025
19. Cabinet de Premier ministre britannique, *Déclaration des dirigeants franco-britanniques*, 37ème sommet F-RU, 10 juillet 2025
20. République française et Royaume-Uni, *Déclaration sur la politique et la coopération nucléaire*, Elysées, 10 juillet 2025
21. SGDSN, *Revue nationale stratégique 2025*, Premier ministre, juillet 2025
22. Emmanuelle Maitre, *L'évolution des réactions européennes à la « dimension européenne des intérêts vitaux » français*, Note n° 9/2025, FRS, 4 août 2025
23. Carlo Masala, *La guerre d'après, la Russie face à l'Occident*, Grasset, 2025
24. Zsofia Wolford, Elisabeth Moisan, Thomas Kenchington, Catherine Galley & Clara Le Gargasson, *Evolving Russia perceptions of the British and French nuclear deterrents*, Rand, 22 juillet 2025
25. Emmanuelle Maitre & Etienne Marcuz, *Dimension européenne de la dissuasion : des pistes de coopération*, Note 10/225, FRS, septembre 2026
26. Michel Duclos, *L'OTAN à l'épreuve de la menace russe : l'hypothèse balte*, Institut Montaigne, novembre 2025
27. Groupe de réflexion AACHEAr, *Le devenir de l'hyperpuissance américaine, dans Un monde multipolaire-Nouveaux espaces, nouveaux enjeux*, La documentation française, Juillet 2010
28. Jean-Claude Allard, *Le grand désordre de la dissuasion nucléaire*, IRIS, novembre 2025
29. Donald Trump, *National security strategy of the United States of America*, White House, novembre 2025
30. Bruno Tertrais, *Pax atomica*, Odile Jacob, 2024
31. Admiral Chiles, *Essentials of post-cold war deterrence*, 1995
<https://www.nukestrat.com/us/stratcom/SAGessentials.PDF>
32. Livre blanc de la défense 1994, scénario 6
33. Alexandra Witze, How to avoid nuclear war today, *Nature*, 24 juillet 2025
34. American nuclear society, *Dynamiser le monde*, Conférence annuelle, 12-18 juin 2025

35. *Theatrum belli, Dissuasion conventionnelle et nucléaire : spécificités et complémentarités*, 25 octobre 2021
[https://theatrum-belli.com/dissuasion-conventionnelle-et-nucleaire-specificites-et-complementarite/#:~:text=Avec%20les%20armes%20conventionnelles%2C%20les,en%20cas%20de%20comportement%20suicidaire\).](https://theatrum-belli.com/dissuasion-conventionnelle-et-nucleaire-specificites-et-complementarite/#:~:text=Avec%20les%20armes%20conventionnelles%2C%20les,en%20cas%20de%20comportement%20suicidaire).)
36. Colloque, *Quelle dissuasion en l'absence d'arme nucléaire ?*, Palais Bourbon, 26 octobre 2015
37. Boguslaw Woloszanski, *Les maîtres du feu ; le duel nucléaire États-Unis-URSS*, Jourdan éditeur, 2010
38. André Dumoulin, *Le paysage nucléaire et les choix français : entre précaution et opportunités*, *Politique étrangère*, janvier 2010
39. Thomas Schelling, *The strategy of conflict*, Harvard University Press 1960, nouvelle édition 1980
40. Herman Kahn, *On thermonuclear war*, Princeton University Press (ISBN 0-313-20060-2) 1960
https://books.google.fr/books?id=EN2gtPTjFd8C&printsec=frontcover&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false
41. Hans Morgenthau, *Politics among nations: the struggle for power and peace*, ALFRED A. KNOPE, 1948
[http://slantchev.ucsd.edu/courses/ps240/04%20Conflict%20with%20States%20as%20Unitary%20Actors/Morgenthau%20-%20Politics%20among%20nations%20\(selected%20chapters\).pdf](http://slantchev.ucsd.edu/courses/ps240/04%20Conflict%20with%20States%20as%20Unitary%20Actors/Morgenthau%20-%20Politics%20among%20nations%20(selected%20chapters).pdf)
42. Kenneth Waltz, *Theory of international politics*, McGraw-Hill 1979
43. George Kennan, *The sources of soviet conduct*, *Foreign Affairs*, 1947
44. Stathis Kalyvas, *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge Studies in Comparative Politics 2006
45. John Lewis Gaddis, *Strategies of containment: a critical appraisal of american national security policy during the Cold War*, Oxford university press , 1982
<https://www.gilderlehrman.org/sites/default/files/inline-pdfs/7.17%20Gaddis,%20Strategies%20of%20Containment,%20342-79.pdf>
46. John Herz, *Idealist internationalism and the security dilemma*, *World Politics*, 1950
<http://slantchev.ucsd.edu/courses/ps240/04%20Conflict%20with%20States%20as%20Unitary%20Actors/Herz%20-%20Idealist%20internationalism%20and%20the%20security%20dilemma.pdf>

47. Robert Jervis, Cooperation under the security dilemma, *World Politics*, 1978
<https://www.sfu.ca/~kawasaki/Jervis%20Cooperation.pdf>
48. Centre for strategic and international studies, 3 juin 2025
49. Bureau des affaires de désarmement, Nations unies, TNP, <https://disarmament.unoda.org/fr/our-work/weapons-mass-destruction/nuclear-weapons/treaty-non-proliferation-nuclear-weapons>
50. Clara Guest, *Would Russia have invaded Ukraine if soviet nuclear weapons had remained on Ukraine soil*, Kings College London, 29 mars 2022
<https://www.kcl.ac.uk/would-russia-have-invaded-ukraine-if-soviet-nuclear-weapons-had-remained-on-ukrainian-soil>
51. Dissuasion nucléaire, la Russie change de doctrine, *Air et cosmos*, N° 2900, 28 novembre 2021
52. Year book 2025 SIPRI,
53. Mark Galeotti, Trump-Poutine : the unfetchable relation, *Sunday Times*, 26 janvier 2025
54. American nuclear society, Emerging the world, 14-18 juin 2025
55. Livre blanc de la défense 1994, scénario 6
56. National defense strategy 2026, Department of war, 23 janvier 2026
57. <https://www.defense.gouv.fr/actualites/tres-haute-altitude-strategie-ministerielle>
58. <https://opexnews.fr/strategie-francaise-tres-haute-altitude/>

